

**Les conséquences de la justice réparatrice
pour les femmes et les enfants autochtones
qui ont survécu à des actes de violence : un
aperçu comparatif de cinq collectivités de
Colombie-Britannique.**

Par : Wendy Stewart, Audrey Huntley et Fay Blaney

Préparé pour Aboriginal Women's Action Network

Dans le cadre de son Projet de recherche

sur l'action participative intitulé

« Les femmes autochtones, la violence et la loi »

Juillet 2001

Ce document a été préparé pour la Commission du droit du Canada. Les points de vue exprimés sont ceux de l'auteur(e) et ne reflètent pas nécessairement ceux de la Commission.

This paper is also available in English under the title: The Implications of Restorative Justice For Aboriginal Women and Children Survivors of Violence: A Comparative Overview of Five Communities In British Columbia.

« Je peux à peine prononcer vos paroles, car je crois que vous ne me pardonneriez pas de raconter l'histoire que vous tenez à garder secrète. Oui, certains de nos chefs et de nos aînés et d'autres membres de nos collectivités veulent que nous gardions le silence sur la vie dans nos réserves sociales et géographiques. Ils veulent que nous gardions le silence, et, si nous brisons ce silence, nous ne faisons pas partie de la famille. Mais votre silence m'a engourdie, grand-mère. Il s'agit d'une question d'amour et de colère, de tristesse et de joie. Il s'agit d'une question de force et d'effondrement total de l'esprit. »

Marcia Crosby, « Speak Sm'algyax Grandma, Speak Haida Grandpa », dans *Sharing Our Experiences*, Ottawa, Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme.

Biographie des auteurs

Wendy Stewart

Wendy Stewart est d'origine mixte shuswap, carrier et écossaise. Elle a grandi dans la nation Nuxalk Bella-Coola et a vécu à Vancouver pendant douze ans. Elle possède un baccalauréat en arts et études culturelles de la Simon Fraser University. Elle est membre du comité consultatif de notre projet depuis l'hiver 1999. Elle occupe présentement le poste de conseillère et formatrice des bénévoles au Women Against Violence Against Women Rape Crisis Centre. Elle envisage de suivre un programme de maîtrise en art thérapie axé sur les Autochtones ayant survécu à un traumatisme et sur les formes de guérison et de résistance aux pratiques coloniales.

Audrey Huntley

Audrey est d'origine mixte anishnawbe, immigrante allemande et euro-canadienne. Elle a grandi dans la ville de Calgary, en Alberta. À l'âge de dix-huit ans, elle est partie vivre en Europe. Dix-sept ans plus tard, elle est retournée vivre à Turtle Island, où elle s'est installée avec Morty (un chien loup noir) dans le quartier est du centre-ville de Vancouver. Elle fait partie du Eagles Landing Circle à Oppenheimer Park. Audrey travaille pour l'AWAN depuis novembre 1998 et elle est coauteur du rapport sur le projet de loi C-31. Elle possède une maîtrise en sciences politiques de la Philipps University of Marburg, en Allemagne, où elle a acquis une expérience précieuse en travaillant pour les mouvements féministes autonomistes et anti-impérialisme pour le changement social.

Fay Blaney

Fay est originaire de la Bande indienne de Homalco de la Coast Salish Nation. Élevée par ses arrière-grands-parents, elle a grandi sur les territoires traditionnels des peuples Homalco, pratiquant les formes de vie traditionnelles et parlant uniquement dans sa langue jusqu'à l'âge de sept ans. Elle possède un baccalauréat ès arts de la Simon Fraser University et est sur le point d'obtenir sa maîtrise en arts de la même université. Fay enseigne le programme d'études autochtones au Langara College, en plus d'être chargée de cours à temps partiel au Centre for Research in Women's Studies and Gender Relations de la University of British Columbia. Elle enseigne également l'étude de la condition féminine et les études canadiennes au Langara College. Fay est membre fondatrice de l'Aboriginal Women's Action Network et elle s'est engagée de façon non équivoque envers la décolonisation qui sortira les femmes autochtones de l'oppression et de la souffrance humaine qui représentent la réalité du Canada d'aujourd'hui. Elle dédie ses efforts à ses enfants, Corena Marie Wilson et Andrew Paull Campbell, ainsi qu'à tous les autres enfants autochtones de cette génération.

Remerciements

Nous tenons à remercier nos collaborateurs et à leur exprimer notre immense gratitude. Sans leurs efforts et leur dévouement, le projet « Les femmes autochtones, la violence et la loi » et le présent document n'auraient jamais vu le jour.

Nous nous devons de remercier les personnes qui nous ont fourni une aide financière de leur généreux appui envers le projet et de leur compréhension quant à l'importance d'un tel projet de recherche. Le présent document a été financé par la Commission du droit du Canada. Nous tenons à remercier tout spécialement Dennis Cooley et Nathalie Des Rosiers, qui a interrompu ses vacances pour assister à notre symposium. Le document est le fruit de une année de recherche financée en partie par la Law Foundation of British Columbia. Nous tenons à remercier Daphne Morrisson, qui nous a offert un appui précieux. Nous aimerions également remercier la Ville de Vancouver pour la subvention qu'elle a accordée au Aboriginal Women's Action Network (AWAN). En collaboration avec les Battered Women's Support Services (BWSS), le Women Against Violence Against Women (WAVAW) Rape Crisis Centre, le Vancouver Rape Relief and Women's Shelter et le centre FREDA, l'AWAN offre des ateliers au Native Education Centre. Nous remercions Suzanne Dahlin, directrice des Services aux victimes du Ministry of Attorney General, pour sa généreuse contribution au projet ainsi que le Ministry of Women's Equality. En dernier lieu, nous tenons à remercier Lorraine Cameron, Dena Klashinsky et Agnes Lui, de Condition féminine Canada, d'avoir financé le symposium.

Nos remerciements vont aux collectivités qui nous ont ouvert leurs portes durant la « descente du fleuve Fraser pour la justice » et qui nous ont permis d'organiser des groupes de discussion et des rassemblements et sans lesquelles ce projet n'aurait pas pu être réalisé.

Bertha Cardinal nous a aidées à organiser la première discussion de groupe au Centre d'amitié autochtone, à Prince George. Pat Lyne, coreprésentante régionale du Comité canadien d'action sur le statut de la femme en Colombie-Britannique, la chef Geneva Irwin et le Quesnel Women's Center ont organisé un rassemblement dans cette ville. Gladys Philips a mis sur pied un groupe de discussion au bureau du conseil de bande de Soda Creek. Janice Whittney, du bureau du conseil de bande des Premières nations de Lillooet, et Gloria Joseph, conseillère du programme « Mettre fin à la violence à Lillooet » ont organisé un groupe de discussion dans cette ville. Nous tenons également à exprimer notre gratitude aux femmes de la maison de transition de Lytton, qui ont organisé un rassemblement dans cette ville. Nous avons été émues par l'accueil chaleureux que la chef June Quipp nous a réservé lors de notre rassemblement à Cheam. Nous sommes arrivées dans cette ville par une belle journée et nous avons été reçues par de nombreux amis et parents lors d'un barbecue au saumon. Nous remercions Tracy Whattam pour le grand rassemblement de New Westminster. En dernier lieu, nous tenons à exprimer notre gratitude à nos alliés du comité directeur de Vancouver de La Marche mondiale des femmes 2000, ainsi qu'aux autres personnes qui ont appuyé les efforts de l'AWAN pour l'organisation du dernier rassemblement sur le territoire de Musqueam qui a eu lieu à la fin de la « descente du fleuve Fraser pour la justice » le 25 septembre 2000. Nous sommes très reconnaissantes au comité directeur de La Marche mondiale des femmes 2000 de l'appui que nous ont offert de nombreuses femmes membres de syndicats, de groupes de femmes et d'autres activistes de justice sociale, appui qui s'est traduit de plusieurs façons, entre autres par le financement d'un débat d'experts qui a eu lieu lors de notre cérémonie d'adieu au Native Education Centre, le 8 septembre. Nous avons eu la chance d'avoir avec nous Geraldine James et Clara Linklater, toutes deux venues du Yukon pour partager leur expérience des modèles de justice réparatrice qui ont été mis en œuvre dans cette province. Nous tenons à remercier tout spécialement Helen Haig-Brown et Audrey Huntley pour les efforts d'organisation qu'ils ont déployés avant et pendant la descente du fleuve. Merci à Gina Gasongi Simon de sa

brève participation durant les premières étapes d'organisation de la « descente du fleuve Fraser pour la justice » et à Wenona Victor, du programme Qwi:Qwelstom de la Stolo Nation, de nous avoir permis d'organiser une discussion de groupe en octobre, de s'être adressée à l'auditoire durant la conférence et d'avoir accepté d'entamer un dialogue avec nous sur le sujet. Nous remercions également Rita Blind et Carol Martin, du Downtown Eastside Women's Centre, qui nous ont offert leur précieuse collaboration et sans qui nous n'aurions pu organiser le groupe de discussion.

Merci à Patricia Kachuk, du centre FREDA (Feminist Research, Education, Development and Action), d'avoir si généreusement offert son temps et son appui à notre comité consultatif et de nous avoir fourni son aide pour la majorité des recherches sur la justice réparatrice. Angela Cameron et Jennifer Hamilton nous ont elles aussi généreusement offert leur temps et nous ont fourni de nombreux documents à lire.

En dernier lieu, nous tenons à remercier les membres de notre comité consultatif. Sans leur vision, leur participation et l'énergie dont ils ont fait preuve à toutes les étapes de planification du projet, celui-ci n'aurait pas pu voir le jour. Fay Blaney a pressenti l'importance de ce projet et a obtenu le soutien de femmes autochtones membres d'organismes de lutte contre la violence de Vancouver, dont Wendy Stewart, de WAVAW, Mabel Nipshank et Rain Daniels, des Battered Women's Support Services, et Tina Beads, du Vancouver Rape Relief and Women's Shelter. Nous remercions également Donna Dickinson, de l'AWAN de son travail effectué au sein du comité et de la collectivité de Lillooet ainsi que Ginger Jones, représentante du « Breaking the Silence Project » (projet « Rompre le silence »), un effort de coalition du Downtown Eastside Women's Centre, du Carnegie Centre et des Neighbourhood Helpers. Merci à tous ces organismes de lutte contre la violence de nous avoir permis de participer à ces travaux importants.

Nous rendons hommage aux femmes qui ont accepté de participer à notre symposium, que ce soit à titre de participantes ou de conférencières. Parmi les participantes de la soirée d'ouverture, notons Veronica Dewar, de la Pauktuutit Inuit Women's Association, Lee Lakemen, du Vancouver Rape Relief and Women's Shelter, Winona Victor, du programme Qwi:Qwelstom, de la Stolo Nation, et Suzanne Dahlin, des Services aux victimes du Ministry of Attorney General de la Colombie-Britannique. Nous remercions Tamara Starblanket et Erma Robinson de la patience dont elles ont fait preuve en coordonnant la logistique et les participantes du symposium. Malgré des circonstances difficiles, elles ont réussi à réaliser le projet.

Nous tenons également à remercier le Vancouver Status of Women, qui nous a offert un appui constant et qui nous a permis d'utiliser ses locaux pour nos réunions et notre travail de bureau. Nous remercions spécialement Benita Bunjun et ses alliées du comité de leur aide concernant le transport, la garde d'enfants, les photocopies et les installations du symposium.

Nos remerciements sincères vont aux nombreuses femmes qui ont fait preuve de courage en abordant publiquement la question de la violence et dont les ouvrages ont inspiré nos travaux, à Emma LaRocque pour son courage et l'introspection dont elle a fait preuve en écrivant à ce sujet, à Marcia Crosby pour l'esprit d'honneur et de résistance de ses travaux et à Sherene Razak pour son article sur le meurtre de Pamela George.

Un merci tout spécial à Audrey Huntley et à Wendy Stewart pour leurs efforts qui ont mené à la réalisation de la première ébauche du présent document et à Fay Blaney pour sa participation continue à notre projet et aux autres travaux de l'AWAN et pour avoir mené à terme le présent document.

Table des matières

Biographie des auteurs	v
Remerciements.....	vii
I. Résumé et introduction	1
II. Approches de recherche et questions de méthodologie	4
A. Qui sommes-nous et comment travaillons-nous?	4
B. Participer au processus de justice réparatrice.....	7
C. Les défis que nous devons relever.....	10
D. Passer à l'action	14
E. Problèmes de méthodologie	22
F. Les travaux se poursuivent	25
III. Analyse thématique	28
A. La violence contre les femmes et les enfants et sa prévalence dans les collectivités autochtones	31
B. Le manque de ressources adéquates pour lutter contre la violence.....	35
C. Le racisme comme réponse de la collectivité à la violence.....	37
D. Les préoccupations touchant la confidentialité et la sécurité des femmes dans les collectivités isolées	43
IV. Les préoccupations des femmes autochtones envers la justice réparatrice et les mesures de rechange dans les cas de violence contre les femmes et les enfants.....	44
V. Compte rendu du symposium provincial : du 14 au 16 mars 2001	50
A. Travaux préparatoires	50
B. Contextualiser la " normalisation " de la violence	52
C. Expériences sur les réserves.....	53
D. Le racisme et la violence avec lesquels nous vivons	56
E. Partager nos connaissances et nos idées	58
F. Que le processus de guérison commence	60
G. Justice réparatrice?	63
VI. Recommandations et conclusions.....	68
Glossaire des termes.....	73
Annexe I.....	77
Bibliographie	79

I. Résumé et Introduction

Le présent document se veut un examen comparatif de cinq collectivités autochtones de la Colombie-Britannique et des conséquences possibles de la mise en œuvre des réformes de la justice réparatrice sur les cas de violence contre les femmes et les enfants de ces collectivités. Le document examine comment le sexe influe sur l'expérience de colonisation des femmes autochtones et tente de découvrir les effets de la violence contre les femmes et les enfants à l'intérieur de cette trajectoire. En tant que femmes autochtones, nous sommes d'avis qu'il est nécessaire que nous soyons entendues avant d'entamer des discussions sur la justice réparatrice et la déjudiciarisation des dossiers K (dossiers relatifs aux infractions avec violence commises contre les femmes et les enfants). Le document offre un aperçu des conditions de vie des femmes de l'intérieur de la collectivité et fournit un cadre de référence et un contexte au cas où les réformes deviendraient de plus en plus répandues dans les cas de violence contre les femmes et les enfants. La justice réparatrice, telle qu'elle est utilisée dans les cas d'infractions avec violence, ne devrait pas se résumer à des idées abstraites et théoriques formées dans le vide par des représentants du gouvernement, auxquelles on donne un caractère exotique et que l'on retire du contexte de nos vies d'Autochtones. Ces réformes peuvent avoir et ont de profondes répercussions sur la sécurité des femmes et des enfants, particulièrement dans les collectivités socialement et géographiquement isolées. Dans le présent document, nous tentons de présenter clairement nos nombreuses préoccupations en tenant compte à la fois de l'avis des femmes et de la théorie actuelle sur la justice réparatrice, par exemple les idées de John Braithwaite sur l'*humiliation réintégrative*¹. Un groupe d'étude a été formé pour examiner une

¹

Dans leur article intitulé « Masculinities, Violence and Communication Control », John Braithwaite et Kathleen Daly examinent les constructions misogynes de la masculinité et présentent une analyse, en profondeur, du concept de l'humiliation et de la réintégration comme méthode visant à tenir les délinquants pour responsables de leurs actes.

importante fraction des nombreux ouvrages sur le règlement extrajudiciaire des conflits dans le but de faciliter la rédaction de notre rapport de recherche.

L'étude menée par le Aboriginal Women's Action Network prend la forme d'un modèle d'action participatif basé sur un échange réciproque d'information entre les chercheurs et les participants qui favorise leur apprentissage mutuel, apprentissage qui prend sa source dans nos expériences communes de femmes autochtones. Ce projet repose sur la participation de la collectivité tout le long de la recherche et sur une consultation divisée en trois grandes étapes. Le projet a débuté par une série d'ateliers offerts au Native Education Centre, au cours desquels nous avons discuté de la violence, du système de justice pénale et de la justice réparatrice. À ce stade, nous avons commencé à visualiser un projet à plus long terme et une recherche qui découlerait de nos préoccupations envers ce que nous considérons comme un manque de représentation des femmes dans le processus de réforme de la justice réparatrice. La première étape visait à comparer les expériences de violence vécues par les femmes en milieu urbain avec celles des femmes des collectivités isolées. Le comité consultatif a proposé l'idée de la descente du fleuve pour sensibiliser la population à la violence contre les femmes et les enfants autochtones. Des groupes de discussion ont été organisés pour examiner les conséquences que les réformes pourraient avoir sur les cas de violence contre les femmes et les enfants dans les collectivités qui se trouvaient sur notre parcours. En nous servant des résultats obtenus durant les ateliers offerts au Native Education Centre et des suggestions faites par les membres du comité consultatif qui œuvrent dans le domaine de la lutte contre la violence, nous avons élaboré des questions à l'intention de ces groupes. Nous avons également animé des groupes de discussion le long du fleuve Fraser, dont un dans le quartier est du centre-ville de Vancouver en janvier 2001. De grands efforts de sensibilisation et de préparation ont été déployés d'avance pour encourager la participation de la collectivité. (Voir la section sur la méthodologie.) Une analyse thématique des données recueillies a été effectuée,

et le deuxième stade de la collaboration communautaire a débuté avec le Nouvel An par une visite de suivi des collectivités que nous avons rencontrées lors de la « descente du fleuve Fraser pour la justice ». Nous avons interrogé des femmes de la collectivité, des participantes des groupes de discussion et des femmes qui luttent contre la violence. Cette étape du projet s'avérait essentielle à la recherche comme processus de collaboration, puisque nous nous étions engagées à mener à bien ces travaux, lesquels reflètent les préoccupations des femmes de ces collectivités, et non seulement notre propre perception à partir de la ville. Nous avons formulé d'autres questions d'ordre démographique et nous sommes retournées voir ces collectivités pour intégrer ces données dans celles que nous avons précédemment recueillies.

La dernière étape de la collaboration communautaire a consisté en le symposium qui s'est tenu en mars 2001 au lac Sasamat, à l'extérieur de Vancouver, et qui a réuni des femmes des quatre coins de la province pour un dialogue sur la justice réparatrice et les mesures de rechange à appliquer dans les cas de violence contre les femmes et les enfants autochtones. Les participantes que nous avons choisies reflètent un large éventail d'opinions sur la question. Certaines se sont dites en faveur des réformes et travaillent présentement sur des programmes qui visent à déjudiciariser les dossiers, alors que d'autres croient que le risque est beaucoup trop élevé pour les femmes et les enfants.

Le symposium permettra d'établir un réseau avec d'autres femmes qui œuvrent dans les domaines de la recherche et de la justice pénale ainsi qu'avec des représentantes de collectivités qui ont adopté ces réformes ou qui songent à les mettre en œuvre. L'objectif du symposium consistait en partie à déterminer les collectivités qui pourraient être intéressées à participer aux autres projets de recherche que l'AWAN songe à réaliser. L'AWAN a obtenu un financement, de la Law Foundation of BC, lui permettant de poursuivre ses travaux, lesquels incluent un plan de réalisation d'entrevues et de groupes de discussion dans six autres

collectivités de la province sur la justice réparatrice et les mesures de rechange. Un symposium national sur ce sujet est prévu pour janvier 2003.

II. Approches de recherche et questions de méthodologie

A. Qui sommes-nous et comment travaillons-nous?

Comme groupe de femmes autochtones œuvrant auprès et au nom de toutes les femmes autochtones, l'Aboriginal Women's Action Network (AWAN) s'engage à mener des travaux de recherche basés sur un modèle d'autonomisation. Ce modèle prend sa source dans la collaboration active entre les chercheurs et les personnes qui font l'objet de la recherche. Nous nous efforçons de nous éloigner des modèles de recherche plus traditionnels, qui établissent une nette distinction entre les personnes qui font l'objet de l'étude et celles qui mènent l'étude. Il existe une longue et honteuse histoire de recherches menées par des colonialistes dont le but consistait à accumuler des connaissances sur les Indigènes, et ce, à leurs dépens. Il n'est donc pas surprenant que les femmes autochtones de la province avec qui l'AWAN s'est entretenu éprouvent une méfiance extrême à l'égard des méthodes traditionnelles de recherche qui consiste à les « ensevelir sous la recherche » et qui « ne semblent produire aucun résultat »². Par la recherche participative d'action ou la recherche communautaire, l'AWAN s'engage à éliminer les obstacles entre les chercheurs et leurs sujets en examinant nos

²

Lors des groupes de discussion des femmes du quartier est du centre-ville de Vancouver, nous avons eu de la difficulté, puisque nous venions à la suite d'un autre chercheur qui avait, la veille, dirigé un groupe composé des mêmes femmes. Les prestataires de services et les bénéficiaires ont mentionné à quel point cela était difficile. Ils ont également dit qu'ils ignoraient ce que l'autre chercheur ferait avec l'information. L'un des prestataires de services a affirmé qu'il effectuerait un suivi auprès du chercheur en raison de la confusion qui semblait régner. Le sentiment d'être constamment « analysés » et « utilisés » à des fins statistiques constitue un problème troublant souvent ressenti par les résidents du quartier est du centre-ville.

points communs comme femmes autochtones et en utilisant nos connaissances pour améliorer nos conditions de vie.

Les membres de notre équipe de projet qui forment notre comité consultatif sont tous des femmes autochtones. Nous sommes des pédagogues, des théoriciennes, des intervenantes dans le domaine de la lutte contre la violence et étudiantes. Certaines d'entre nous sont également mères et grands-mères. Comme pour le projet de loi C-31 de l'AWAN, nous provenons de diverses classes de la société et nous possédons une expérience différente de notre culture. Alors que certaines d'entre nous sont de descendance mixte, d'autres ont été élevées sur notre territoire d'origine. Certaines ont vécu à l'intérieur de la réserve, alors que d'autres ont grandi dans les centres urbains. Nous provenons de collectivités rurales et urbaines et de réserves. Cette diversité se reflète dans nos positions individuelles et subjectives à l'égard des travaux de recherche, bien que nous nous soyons toutes engagées à déployer des efforts pour créer une société plus humaine et plus juste et pour favoriser l'émancipation des Autochtones par la décolonisation. Il est important de parler de l'endroit et de l'identité lorsque nous discutons de notre méthode de recherche, puisque notre diversité constitue une réalité pour les Autochtones d'aujourd'hui et qu'elle nous permet de trouver des façons de résoudre les problèmes qui sont survenus au cours du projet.

La recherche participative d'action de IAWAN repose sur le concept selon lequel la recherche peut être utilisée comme projet d'émancipation qui prend sa source dans les masses, les analyses féministes et l'action sociale. La recherche sur l'autonomisation comporte deux principaux éléments qui la distinguent des autres types de recherche. Tout d'abord, nous nous efforçons d'accroître le plus possible la transparence de notre méthodologie et de notre processus de recherche. Nous avons discuté le plus ouvertement possible de l'objectif de la recherche. Nous ne prétendons pas être neutres ou objectives, puisque nous croyons qu'aucun

projet de recherche ne peut l'être. Nous avons un intérêt direct dans la recherche, autant en ce qui a trait au processus qu'aux résultats. Pour tous nos groupes de discussion, nous avons exprimé les inquiétudes que nous pouvions ressentir à l'égard d'un sujet ou d'une question plutôt que d'adopter une position médiane, puisque chaque membre de la collectivité a vécu une expérience qui lui est propre et a ses propres opinions subjectives sur des sujets tels que la violence. Il serait contraire à la morale de tenter d'éliminer les différences possibles. Le but de la recherche ne consiste pas à s'introduire dans les collectivités, à recueillir les données et à les emporter sans que les participants ne sachent ce qui en découlera.

Un deuxième élément très important qui distingue notre recherche des méthodes plus traditionnelles est le fait que nous reconnaissons notre pouvoir de chercheur. Nous sommes conscientes qu'en tant que groupe de femmes autochtones, nous avons eu accès à un financement et à un appui auxquels les autres Autochtones n'ont pas toujours eu accès. Ce déséquilibre des forces a été soulevé par l'une de nos participantes. Cette dernière a fait remarquer que les femmes qui habitent à l'extérieur des réserves ont davantage tendance à posséder un franc-parler et des opinions politiques et à être « en colère », alors que les femmes qui continuent à vivre dans les réserves sont, selon ses propres mots, considérées comme :

... plus douces, prêtes à protéger leurs hommes, moi y comprise, et davantage disposées à guérir les hommes. Je crois que bien que nous devions nous exprimer. Nous ne devons cependant pas oublier que ce sont nos maris, nos pères, nos fils, nos neveux et nos petits-enfants.

Nous avons travaillé dur pour nous assurer que les travaux de la dernière année du projet « Les femmes autochtones, la violence et la loi » tiennent compte de l'opinion des femmes qui vivent à l'extérieur du centre urbain de Vancouver. Notre plan de recherche comprend un programme de sensibilisation et un suivi auprès des collectivités rurales, particulièrement celles situées le long du fleuve Fraser, et notre objectif consiste à étendre ces travaux à toute la province.

Dans leur article intitulé « Empowerment as a Framework for Community Research », Janice Ristock et Joan Pennell discutent de l'autonomisation qui découle d'un processus de collaboration. Elles décrivent ce processus comme « une approche qui vise l'autonomisation à toutes les étapes de la recherche par l'entremise de l'analyse critique du pouvoir et de son utilisation de manière responsable ». Elles ajoutent que « cette culture repose sur l'hypothèse selon laquelle une bonne recherche (valide et justifiée sur le plan moral) exige des chercheurs qu'ils analysent de façon critique leur propre pouvoir et qu'ils l'utilisent de manière responsable »³. Plutôt que de nier les différences de pouvoir qui existent entre les chercheurs et les participants, nous tentons d'examiner les rapports de pouvoir existants comme un processus fluide et dynamique pouvant servir à provoquer un changement social positif. En faisant de cet idéal l'objectif de notre projet, nous pouvons envisager la résistance et la transformation des structures d'oppression existantes.

B. Participer au processus de justice réparatrice

La justice réparatrice ou, comme on l'appelle parfois, la « justice transformatrice », tire son origine de la collectivité mennonite. À l'origine, il s'agissait d'une solution de rechange du modèle de « crime contre l'État » fondée sur la croyance selon laquelle le crime cause préjudice à la collectivité, aux victimes et aux délinquants⁴. En 1996, le Ministry of Attorney General de la Colombie-Britannique a commencé à incorporer les réformes de justice réparatrice comme solution de rechange au système judiciaire. À cette époque, les délinquants étaient considérés comme soit à risque élevé, soit à faible risque et pouvaient se prévaloir d'un règlement hors

³ Janice L. Ristock et Joan Pennell, « Empowerment as a Framework for Community Research » dans *Community Research as Empowerment: Feminist Links, Postmodern Interruptions*, Toronto, Women's Press, 1996.

⁴ Howard Zehr, *Changing Lenses*, 2^e édition, Scottsdale PA, Herald Press, 1995.

cour⁵. Ces mesures ont été présentées comme un modèle de justice mieux « adapté à la culture » des peuples des Premières nations et qui a pour but de servir les collectivités autochtones plus efficacement que ne le fait le système carcéral et de répondre aux préoccupations concernant le nombre sans cesse croissant d'Autochtones qui sont incarcérés. Cette sur-représentation est la même dans la plupart des pays où les personnes économiquement et socialement marginalisées forment la majorité de la population en milieu carcéral. Dans son ouvrage, Patricia Monture-Okanee fait mention du constat de la Commission canadienne des droits de la personne selon lequel un membre des Premières nations qui grandit dans notre pays est plus susceptible de se retrouver en prison que de terminer ses études universitaires⁶. Pour les Autochtones, il ne fait pas de doute que ce constat est alarmant et que des solutions de rechange s'imposent, puisque le système actuel ne fonctionne pas. La question de savoir si la justice réparatrice peut répondre à ces préoccupations d'une façon qui est sécuritaire pour tous les membres de la collectivité, particulièrement ceux qui sont les plus marginalisés, peut certainement être contestée.

Un modèle de justice réparatrice, soit les « conférences avec des groupes de familles », a été mis en œuvre en Nouvelle-Zélande auprès des Maori. D'autres modèles, par exemple la médiation entre la victime et le délinquant et les programmes de responsabilisation des quartiers, ont été envisagés dans les cas de vol et d'infraction contre les biens. Le cercle de détermination de la peine constitue une autre initiative qui, en principe, tire son origine de la justice pratiquée par les Autochtones des Plaines. Dans son article, Emma LaRocque affirme que le concept collectif de ces réformes relève davantage d'une hypothèse socialiste erronée

⁵ Statistique Canada, CCSJ, « Les Services correctionnels pour adultes au Canada : faits saillants de 1994-1995 », *Juristat*, vol. 16, n° 7 (juin 1996).

⁶ Patricia A. Monture-Okanee, *The Violence We Women Do: A First Nations View*, p. 198.

provenant de concepts occidentaux, libéraux et coloniaux que d'une tradition autochtone⁷. Essentiellement, les réformes représentent un ensemble de concepts provenant de diverses cultures autochtones et sont présentées comme un système de « justice tribale » traditionnel.

À l'origine, l'initiative « Les femmes, la violence et le droit » se voulait une réponse au « Projet de justice réparatrice des Autochtones de Vancouver », maintenant connu sous le nom de « Projet de justice transformatrice des Autochtones ». L'AWAN s'est démené pour être représenté au sein du caucus autochtone du comité directeur et pour souligner l'importance d'une analyse comparative entre les sexes. Les membres de l'AWAN qui ont participé aux réunions du comité directeur sont des femmes Autochtones qui œuvrent au sein d'organismes de lutte contre la violence à l'égard des femmes. Le caucus autochtone, composé de représentants de divers organismes de services sociaux, n'a pas toujours été à l'écoute de nos préoccupations, et nous nous sommes maintes fois senties écartées du processus. Pour faire suite à nos préoccupations croissantes concernant le racisme et la réduction au silence, et particulièrement les graves répercussions que cela pourrait avoir sur les femmes autochtones, au cas où les réformes auraient lieu en l'absence d'un mécanisme de surveillance, nous avons jugé nécessaire de créer ce projet. Nous avons constaté qu'il était essentiel de s'éduquer et d'éduquer les autres femmes autochtones afin de pouvoir participer à la discussion en toute connaissance de cause.

⁷ Emma LaRocque, « Re-examining Culturally Appropriate Models in Criminal Justice Applications », dans *Michael Asch Aboriginal and Treaty Rights in Canada: Essays on Law, Equity, and Respect for Difference*, UBC Press, 1997.

C. Les défis que nous devons relever

Au départ, notre première motivation consistait à jeter un regard sur la justice réparatrice. Cependant, en nous plongeant dans nos travaux, nous nous sommes rendu compte que le fait de parler de la violence dans une collectivité ou les « yeux au beurre noir » représentent la norme nécessiterait plus qu'une éducation en matière de loi. En plus de remettre en question les nouveaux développements du système judiciaire, nous avons également besoin de créer un espace ouvert et sécuritaire pour les femmes autochtones en vue de favoriser le dialogue sur la violence dans nos vies. Puisque nous avons toutes souffert d'une forme quelconque de violence, nous savons que le fait d'en parler équivaut, en quelque sorte, à la revivre. De plus, nous sommes tout à fait conscientes que le silence protège les agresseurs. Nous savons également que les membres de la famille protègent les agresseurs et que les collectivités complotent pour faire la même chose. En réalisant ces travaux, nous nous sommes débattues avec nos propres limites et notre propre guérison. À certains moments, nous avons de nouveau vécu notre traumatisme et, bien que nous ayons franchi les limites et, du même coup, compromis notre intégrité émotionnelle, c'est un choix que nous avons fait. Nous avons sous-estimé les effets que nos révélations et nos interactions continues avec la collectivité auraient sur nous. Bien que certaines d'entre nous vivent un processus de guérison depuis de nombreuses années, nous avons parfois été dépassées et incapables d'offrir autant de séances d'information de groupe et de soutien individuel que cela était nécessaire.

Nous assumons cependant cette responsabilité pour nous assurer que les participantes de nos ateliers et de nos groupes de discussion ne sont pas de nouveau victimes ou autrement en danger durant leur processus de révélation. C'est pour cette raison que la confidentialité s'est avérée primordiale – les noms des participantes n'apparaissent nulle part dans le rapport. De plus, les ateliers et les groupes de discussion durant lesquels des révélations ont été faites

se sont déroulés dans un lieu « réservé aux femmes autochtones » en présence de conseillères en intervention d'urgence. En ce qui a trait au counseling en cas de crise, nous devons admettre nos lacunes dans ce domaine, comme on nous l'a fait remarquer durant la descente du fleuve Fraser. Bien que les conseillères aient été présentes lors des groupes de discussion, nous avons omis d'offrir cet appui nécessaire à des moments critiques durant la descente.

Par souci de sécurité et pour éviter les propos racistes, nous avons très tôt pris la décision de tenir les discussions dans des lieux « réservés aux femmes autochtones ». Les ateliers ont donc eu lieu au Native Education Centre, où nous avons invité des femmes allochtones à venir présenter de l'information avant de leur demander de nous laisser seules durant les délibérations. En ce qui concerne les groupes de discussion, nous avons senti que les participantes hésiteraient à partager leur expérience de la violence dans la collectivité en présence de femmes allochtones. Compte tenu de nos propres expériences avec la colonisation et le racisme et de notre analyse sur l'anti-discrimination, nous ne pouvions pas fermer les yeux sur cette forme de réduction au silence durant ces travaux très importants. Comme l'ont fait remarquer les organisateurs communautaires, la présence sur place de conseillers en matière de lutte contre la violence pouvant offrir un soutien et des ressources communautaires adéquates a également constitué un facteur très important.

Dans ses commentaires, à la fin de la « descente du fleuve Fraser pour la justice », une participante/rafteuse s'est dite d'avis que nous aurions dû inviter des femmes allochtones ayant épousé des hommes membres de réserves, car elle croit que ces femmes auraient pu faire des révélations intéressantes, particulièrement si elles avaient été victimes de violence conjugale ou qu'elles avaient des enfants appartenant à cette nation. Ce point a fait l'objet d'un litige, puisque nous avions prévu organiser une discussion de groupe à Yale. La bande nous a refusé l'accès à ses installations en soutenant que toutes les femmes membres de la bande devraient pouvoir

y assister. Avant que ne débute la descente, un membre de notre comité consultatif s'était rendu à Yale pour organiser les groupes de discussion, et, à ce moment, personne n'avait soulevé cette question. Nous en déduisons donc que les membres allochtones de la bande ont dû exercer des pressions sur les autres membres après notre première visite. Après avoir tenté de négocier et de justifier notre raisonnement, nous avons choisi de maintenir notre décision. C'est avec peine que nous nous sommes adressées à un petit groupe de l'extérieur de la réserve. Cette journée-là, nous avons formé un cercle et commencé le processus de guérison avec les femmes qui se sont jointes à nous pour la descente.

En planifiant les groupes de discussion, nous avons longuement réfléchi pour nous assurer que les femmes seraient en sécurité, particulièrement dans les réserves éloignées, où les répercussions constituent une réalité pour les femmes qui exposées à des situations de violence ou en vivant. Le maintien de la confidentialité représentait un engagement important, que nous avons clairement établi avant chaque séance en expliquant aux femmes que nous n'utiliserions aucun nom. Cependant, d'autres types de facteurs relatifs à la confidentialité sont devenus une source de préoccupation, lors des séances de discussion et des ateliers qui ont eu lieu au Native Education Centre, dès la première étape de la recherche. Les femmes ont hésité à raconter leur histoire devant des groupes où se trouvaient des membres de la famille des agresseurs. La crainte de représailles qui auraient pu compromettre la sécurité des femmes ou mener à l'ostracisme est devenue une source de préoccupation. De bien des façons, ces problèmes en disent autant sur la condition de vie des femmes que ne le font leurs récits de violence. Le plus difficile, c'est que nous savions très bien que les expériences de violence extrême et brutale et les risques associés aux révélations concernant ce sujet s'expliquent par la colonisation et la marginalisation, une réalité immédiate que nous n'avons pas le pouvoir de changer. En dépit du fait que les méthodes «traditionnelles » de recherche exigent que nous donnions la priorité à la collecte de données, nous avons également fait, de l'établissement

d'une stratégie en matière de prévention de la violence et de sensibilisation avec les autres femmes autochtones, une priorité.

Un autre défi auquel nous avons dû faire face consistait à approcher les collectivités autochtones qui avaient déjà commencé à incorporer les concepts de justice réparatrice à leurs méthodes d'intervention en situation de violence et qui auraient pu percevoir nos travaux comme une menace. Nous n'avons pas voulu écarter qui que ce soit du dialogue que nous avons tenté d'amorcer et nous aimerions contrer toute tentative qui aurait pour but de nous diviser à ce sujet. Lors d'une rencontre avec le Procureur général, qui s'est tenue en mai 2000, visant à discuter des mesures de rechange qui pourraient s'appliquer aux cas de violence contre les femmes et les enfants, nous avons découvert qu'un groupe d'Autochtones avait été invité à parler à un autre moment. En collaboration avec le Ministry of Women's Equality, le bureau du Procureur général avait organisé deux rencontres durant lesquelles on avait présenté deux points de vue opposés. L'Aboriginal Women's Action Network et d'autres femmes autochtones de la province ont été invités à discuter avec des groupes de femmes allochtones. Nous avons présenté une analyse féministe du déséquilibre des pouvoirs dans les relations intimes où règne la violence ainsi que des arguments contre la déjudiciarisation. Plutôt que de participer à de telles rencontres, qui nous divisent de façon artificielle et arbitraire et à la suite desquelles aucun suivi n'est effectué, nous espérons que notre projet permettra de jeter les bases de discussions qui sont devenues essentielles. L'un de nos principaux objectifs consiste à élargir la discussion au delà du traitement des agresseurs pour inclure un examen des mesures préventives qui mettraient fin à la violence qui est de plus en plus présente dans nos collectivités. On nous a maintes fois rappelé que nous n'avons pas « brisé le silence ». Des femmes l'ont fait avant nous et elles ont été réduites au silence. Bien que nous refusions de participer au programme de l'État qui consiste à « diviser et conquérir », il nous revient de faire en sorte que ces femmes ne soient pas oubliées.

D. Passer à l'action

La première étape du projet a consisté à nous éduquer nous-mêmes sur la justice réparatrice. Nous voulions étudier les expériences vécues par les femmes autochtones avec le système de justice pénale, à la fois comme prestataires de services et comme femmes aux prises avec le système lorsqu'il s'agit d'ordonnance de protection ou de prise en charge des enfants par l'État. Nous avons voulu adopter la même approche holistique que celle que nous avons choisie pour nos travaux sur le projet de loi C-31. Notre projet reposerait sur les mêmes principes de pouvoir d'action, et son objectif viserait à favoriser les changements sociaux par l'éducation populaire. À cette fin, nous avons organisé une série d'ateliers intitulée « Les femmes autochtones, la violence et le droit », que nous avons annoncée dans les maisons de transition autochtones et dans d'autres organismes communautaires, par exemple les centres d'aide aux victimes d'agression sexuelle et les autres centres pour femmes. Les ateliers, d'une durée de quatre heures chacun, ont eu lieu une fois par semaine du 10 mars au 30 juin 2000. À cette occasion, nous avons examiné les différents aspects du droit qui touchent particulièrement les femmes et nous avons utilisé les ressources de notre comité consultatif. Nos membres ont animé toutes les séances et se sont chargés des présentations, bien que nous ayons fait appel, lorsque cela était nécessaire, à des experts provenant d'organisations de femmes allochtones. Dans tous les cas, nous nous sommes assurées de consacrer les deux dernières heures des ateliers aux discussions entre femmes autochtones seulement. Lors des ateliers, nous avons discuté de la violence contre les femmes dans le couple, du viol, de la garde d'enfants et du droit d'accès, de la politique sur les enfants témoins de violence, des ordonnances de protection, de la violence envers les personnes âgées, du commerce du sexe, du racisme, etc. Nous avons conclu la série avec trois ateliers portant particulièrement sur la justice réparatrice et la déjudiciarisation. À ce sujet, nous avons reçu l'aide précieuse de Pat Kachuk, membre de notre comité consultatif pour le FRED (Feminist Research, Education, Development and

Action Centre). Bien qu'il ait débuté par une étude de la déjudiciarisation et de la réforme du droit, le projet s'est rapidement transformé en initiative populaire de lutte contre la violence.

Les ateliers nous ont rendues davantage conscientes du besoin qui existe pour le type de travail que nous effectuons. La bande des Sliammon de Powell River nous a écrit pour nous demander d'offrir nos ateliers dans leur collectivité. Les femmes qui ont entendu parler de notre projet ont également manifesté leur immense intérêt. Nous savions déjà que ces besoins existaient chez les femmes qui habitent dans les centres urbains, mais nous nous sommes rapidement aperçues que ces besoins étaient les mêmes dans les collectivités rurales. Les femmes ont proposé que la prochaine étape du projet consiste à examiner les différences entre l'expérience de la violence et du droit vécue par les femmes qui habitent dans les villes et celles qui habitent dans les zones rurales. Pour ce faire, nous avons utilisé le fleuve Fraser, voie de transport et moyen de subsistance traditionnels des Premières nations côtières. En descendant la rivière, nous avons tenu à souligner le rapport qui existe entre la violence dont nous sommes victimes et la destruction de notre mode de vie traditionnel provoquée par la colonisation. Une jeune participante de Chilcotin et rafeuse chevronnée a communiqué avec Fraser River Rafting pour organiser la « descente du fleuve Fraser pour la justice » réservée aux femmes autochtones, qui nous amènerait de Prince George à Vancouver, descente au cours de laquelle nous avons tenu des séances de discussion et des rassemblements dans neuf collectivités autochtones situées le long de notre parcours.

Au fur et à mesure que l'idée s'est développée, nous avons choisi une formule de discussions de groupe qui permettrait aux femmes autochtones de s'exprimer sur la violence et la justice réparatrice dans les collectivités situées aux abords du fleuve Fraser. Les séances, qui ont duré une journée entière, ont été divisées en deux volets, le premier portant sur la violence faite aux femmes et les méthodes d'intervention de la collectivité (police, conseil de

bande, famille, maison de transition, etc.), et le deuxième, sur la justice réparatrice. Nous avons demandé aux participantes si elles croyaient que la justice réparatrice serait efficace dans les cas de violence contre les femmes et les enfants. Notre première séance de discussion s'est déroulée à Prince George le 10 septembre. Le lendemain matin, nous avons commencé notre périple de deux semaines sur le fleuve Fraser. Durant cette période, nous avons animé des séances de discussion à Soda Creek, à Lillooet et à Stolo Nation et nous avons organisé des rassemblements à Quesnel, à Cheam et à New Westminster. Notre aventure s'est soldée par un rassemblement final sur le territoire des Musqueam le 25 septembre. Cette dernière journée a été proclamée « Jour d'action des femmes autochtones », dans le cadre de la Marche mondiale des femmes de 2000.

L'étape de la descente du fleuve a nécessité beaucoup de préparation et d'organisation. Nous avons dû communiquer de façon officielle avec toutes les collectivités que nous avons prévu visiter ou traverser sur notre parcours afin d'obtenir la permission d'entrer sur leur territoire. Par la suite, nous avons lancé un appel de participation et diffusé de l'information par l'intermédiaire d'envois postaux, de communications électroniques, du bouche à oreille, des médias autochtones et de rassemblements. Tout le long de l'été, de formidables efforts d'organisation ont été déployés dans les collectivités où devaient avoir lieu les rassemblements et les discussions de groupe. La coordonnatrice de la recherche, la coordonnatrice communautaire et le comité consultatif se sont affairés à planifier le contenu et la structure des groupes de discussion, à examiner les formulaires de demande et à régler de nombreux autres détails. À ce moment, nous comptons sur une coordonnatrice de la recherche à plein temps et deux organisatrices à temps partiel. À la suite du départ de l'une des organisatrices, les membres du comité consultatif et les autres participantes ont continué leur travail pour organiser la descente du fleuve.

Nous avons reçu l'appui de nos alliées œuvrant au sein d'autres groupes de femmes et du comité directeur de la Marche mondiale des femmes de 2000, qui nous ont aidées à organiser les rassemblements, à sensibiliser le public, à amasser des fonds et à faire de la publicité. Le comité de la Marche mondiale a subventionné un événement en l'honneur de notre départ. Les expertes du groupe de discussion, Geraldine James et Clara Linklater, sont venues de l'Alberta et du Yukon pour parler de leur expérience avec la mise en œuvre des modèles de justice réparatrice dans d'autres collectivités autochtones. Cette discussion s'est avérée enrichissante et inspirante pour tous les membres de l'AWAN qui s'apprêtaient à partir pour Prince George. À notre arrivée, nous avons encore une fois constaté que nos alliées appuyaient entièrement nos efforts, et ce, de façon tangible, ce qui a également représenté une source d'inspiration incroyable.

Le financement représentant un problème, nous avons amassé des fonds de diverses façons. Nous avons demandé aux participantes si elles pouvaient obtenir du financement auprès de leur employeur ou de leur bande. En dépit des contraintes budgétaires, nous avons réussi à accomplir tout ce que devions accomplir dans les délais prévus. Comme nous l'avons mentionné précédemment, notre intention consistait à terminer la « descente du fleuve Fraser pour la justice » le 25 septembre, proclamé Jour d'action des femmes autochtones.

Un groupe de base composé de 16 femmes a participé à la descente complète du fleuve, de Prince George jusqu'à Vancouver. À notre arrivée à Lillooet, ce nombre avait doublé. À chaque arrêt, des femmes se sont spontanément jointes à nous. Lorsque des femmes de Vancouver sont montées à bord à Yale, nos embarcations étaient remplies à pleine capacité. En accostant à New Westminster, nous avons dû nous défaire d'une partie de notre ravitaillement en vue de pouvoir accueillir un plus grand nombre de femmes. Nous sommes arrivées à Musqueam en chantant notre chanson et nous avons demandé la permission d'entrer

sur le territoire. À ce moment, 60 femmes autochtones se trouvaient à bord de nos embarcations. De nombreuses participantes ont affirmé que la « descente du fleuve Fraser pour la justice » avait transformé leur vie. Le soutien massif que nous avons reçu de la collectivité a simplement validé le projet entrepris par l'AWAN, en s'opposant sur la violence sur tous les plans et en donnant du pouvoir aux femmes en leur accordant un rôle de leadership.

Notre premier groupe de discussion, à Prince George, nous a permis de partir du bon pied. Les femmes sont venues des collectivités autochtones avoisinantes, y compris Lake Babine Nation. C'est l'engagement de femmes telles que Terri Jones et Bertha Cardinal qui a fait de ce rassemblement un franc succès. Par la suite, nous nous sommes senties prêtes à animer les autres discussions.

À Quesnel, nos hôtes ont fait preuve d'une patience remarquable. En raison des conditions climatiques, notre arrivée a été retardée de quelques heures. Le festin a été d'autant plus apprécié que nous avons dû affronter le vent et la pluie. Les collectivités autochtones et allochtones se doivent de collaborer, et le rassemblement leur en a donné l'occasion. Bien qu'il ait été douloureux d'entendre le récit d'une femme autochtone qui avait été sauvagement tuée, nous avons été heureuses de lui fournir l'occasion de raconter son histoire. L'événement a permis à deux femmes, chefs autochtones, de souligner le manque d'intervention de l'État et de la police dans de telles situations de violence.

L'accueil qui nous a été réservé à Soda Creek nous a fait chaud au cœur. Nous avons dormi dans les tipis que l'on avait construits pour nous. Il n'a fait pas de doute que la collectivité avait déployé beaucoup d'efforts pour organiser le groupe de discussion. Les participantes sont venues des nombreuses réserves et collectivités avoisinantes et elles ont passé toute la journée avec nous.

Le taux de participation à la séance de discussion de Lillooet a été très élevé du fait que l'une des rafeuses, Donna Dickison, membre de l'AWAN, est originaire de cette nation. Les gens de Lillooet Nation nous ont accueillis au son des tambours et des chants. Ce soir-là, nous avons eu droit à un festin. Des lits et des douches ont également été mis à notre disposition. Le lendemain, un excellent déjeuner nous a été servi durant la séance de discussion. L'un des groupes de la matinée était composé de femmes provenant de la région de Lillooet et du quartier est du centre-ville de Vancouver. Les récits de violence que nous avons entendus de toutes les femmes, qu'elles vivent dans la réserve ou à l'extérieur, nous ont frappés par leurs similarités, en dépit des circonstances différentes de la vie de ces femmes.

Nous avons animé un groupe de discussion à Stolo Nation, à Chilliwack, au début du mois d'octobre, après le retour des rafeuses. Avant d'entreprendre la descente du fleuve, nous avons rencontré des femmes qui avaient participé au programme de justice réparatrice ou de ce qu'elles appellent le programme de justice autochtone « Qwi:Qwelstom », ainsi que plusieurs des chefs de Stolo Nation. Nous avons alors été informées que ces personnes étaient en faveur de la déjudiciarisation de la violence contre les femmes dans le couple. Des rencontres ultérieures nous ont permis d'en apprendre davantage sur le traitement de ces cas dans le cadre du programme. Nous avons cru qu'il était important d'entendre ce que les collectivités qui appuient ces pratiques et celles qui éprouvent de sérieux doutes avaient à dire. Nous avons été heureuses d'entamer un dialogue avec des femmes d'une grande force de caractère telles qu'Amy Victor, une dame âgée qui participe fréquemment aux cérémonies du cercle de guérison, et la coordonnatrice, Winona Victor. De nombreuses femmes ont participé au groupe de discussion que nous avons animé, y compris plusieurs jeunes femmes qui étaient présentes pour la première partie de la journée, laquelle a présenté de nombreux défis intéressants à notre projet de recherche. Lorsque nous nous sommes divisées en plus petits groupes pour discuter de la violence, une participante a révélé qu'elle avait été victime d'un incident de tir et

que l'intervention du service de police de la réserve avait été à ce point inadéquate qu'elle avait été forcée de communiquer avec la GRC. À la suite de l'incident, elle s'est sentie mise à l'index par la collectivité pour avoir fait appel à un service de police de l'extérieur de la réserve. Certaines participantes des groupes du matin ont dit craindre pour leur sécurité au cas où elles devraient faire appel au service de police de la réserve et elles ont exprimé de sérieux doutes quant à son efficacité. Nous avons présenté nos conclusions avant d'effectuer une pause pour le déjeuner. À la reprise de la discussion, de nombreuses femmes étaient parties, et nous avons formé un seul groupe pour discuter de la justice réparatrice. Cette activité s'est avérée très difficile. Alors que l'une de nos membres tentait de donner un bref aperçu des préoccupations qui nous ont incitées à entreprendre ce projet, l'une des participantes est devenue très agitée et s'est mise à reformuler nos propos pour faire croire que nous cherchions à faire avancer la cause féministe et à promouvoir l'incarcération des hommes autochtones (en particulier). Comme nous n'avons jamais officiellement décidé d'adopter une approche de type « respect de la loi et maintien de l'ordre » ou de tolérer de quelque façon que ce soit le racisme ou les taux élevés d'incarcération des Autochtones, nous avons trouvé cela très alarmant. Nous avons tenté de clarifier les choses, mais il nous a semblé que l'objectif du projet n'était pas clair pour les femmes présentes. Nous avons trouvé d'autant plus troublant que les propos tenus au cours de la matinée contredisaient, jusqu'à un certain point, ceux plus « officiels » tenus cet après-midi-là. Les femmes de la collectivité qui sont demeurées avec nous ont à peine parlé, et, si elles ressentaient une certaine inquiétude, je ne crois pas qu'elles auraient été à l'aise de l'exprimer. Cela est malheureux, puisque nous avons fait des progrès pour en arriver à une discussion plus ouverte. Nous avons cependant été bien accueillies lors de notre réunion de suivi avec les membres de la collectivité. La Stolo Nation nous a également demandé de présenter les résultats de notre recherche lors de la conférence des « gens du fleuve » prévue pour avril 2001. En dépit des difficultés éprouvées lors des groupes de discussion, il semble que nous ayons établi le dialogue que nous espérions pouvoir établir grâce au projet.

Puisque nous n'avons pu animer le groupe de discussion à Yale, nous avons décidé d'en animer un de plus dans le quartier est du centre-ville de Vancouver. Nous avons cru que cela était nécessaire, puisque de nombreuses femmes autochtones étaient venues s'installer dans les centres urbains pour fuir les conditions de vie de leur réserve d'origine. De plus, bon nombre de femmes des autres groupes de discussion avaient exprimé le besoin de quitter les réserves pour obtenir de l'aide dans des situations de violence. Nous étions d'avis que les points de vue de ces femmes viendraient compléter nos conclusions. L'animation de ce groupe s'est avérée difficile. Il était douloureux d'entendre les nombreuses raisons qui ont incité ces femmes à s'installer dans la ville. Il existe des points communs frappants entre les problèmes que doivent affronter les femmes vivant dans les réserves et ceux des femmes qui habitent dans le quartier est du centre-ville sur le plan du confinement géographique, du degré de violence, de la réduction au silence et du manque de confidentialité. Nous avons terminé la discussion avec le sentiment que nous avons reçu suffisamment de commentaires de la part des femmes qui en avaient long à dire sur les nombreux sujets.

Toutes les données que nous avons recueillies lors des groupes de discussion ont été transcrites, puis étudiées, et ont servi de fondement à l'analyse thématique. En janvier du nouvel an, notre coordonnatrice de la recherche et notre chercheuse sont retournées effectuer un suivi auprès de ces collectivités. Nous avons de nouveau visité chaque collectivité que nous avons traversée lors de la descente du fleuve. On a mené des entrevues avec des participantes, des travailleuses du domaine de la lutte contre la violence et des membres de la collectivité, y compris des femmes qui habitent dans les régions avoisinantes, dont Red Bluff. Notre visite de suivi avait pour objectif de présenter notre analyse thématique et de recueillir des commentaires sur les données que nous avons réunies. Toutes les femmes interviewées provenaient des collectivités des abords du fleuve Fraser. C'est avec une grande nervosité que l'une de ces femmes a raconté son histoire. Grâce à sa perspective unique, ayant vécu dans sa

propre réserve, dans une réserve avoisinante et dans la ville de Quesnel, elle a pu nous donner beaucoup d'information sur la violence contre les femmes. Un autre objectif de la visite de suivi consistait à inviter les femmes de chaque collectivité à participer à notre symposium visant à examiner le rapport préliminaire et à les encourager à nous présenter leurs commentaires et leurs critiques. Nous avons poursuivi notre exploration des thèmes et avons élaboré d'autres questions portant sur le profil démographique pour chaque région, par exemple le nombre de réserves servies par le centre urbain le plus près et le nombre de membres habitant à l'intérieur ou à l'extérieur des réserves, et ce, pour chaque collectivité. Ces nouvelles données ont été incorporées dans le rapport. Ce processus a fait en sorte que l'AWAN respecte la nature participative d'action de la recherche en favorisant la participation de la collectivité à chaque étape du projet et a évité que la recherche ne mette trop l'accent sur Vancouver.

E. Problèmes de méthodologie

Au fur et à mesure de nos progrès, certains problèmes de méthodologie ont fait surface. Au départ, les groupes de discussion avaient pour but d'examiner la façon dont les femmes autochtones des collectivités rurales vivent la violence et la façon dont leur expérience est différente de celle des femmes qui habitent les centres urbains et de déterminer les conséquences possibles de la justice réparatrice dans ces circonstances. Au fil des jours, nous avons constaté que les groupes de discussion ne comptaient pas seulement des femmes de la région, mais également des participantes de la descente du fleuve ainsi que des membres de l'AWAN. Par conséquent, l'information présentée n'était pas nécessairement propre à la collectivité à l'intérieur de laquelle avait lieu le groupe de discussion. À Prince George, par exemple, des femmes de la bande de Babine Lake se sont jointes aux participantes de la descente et sont demeurées avec le groupe jusqu'à Musqueam et ont mis à contribution leur expérience de la vie dans un village isolé. À Lillooet, Terri Brown, la première présidente

autochtone du Comité canadien d'action sur le statut de la femme, s'est jointe aux rafteuses. Elle est venue de Toronto pour participer à la descente. Un groupe de femmes du quartier est du centre-ville de Vancouver, commandité par le Downtown Eastside Women's Centre, s'est également joint à nous. Malgré les difficultés que nous avons éprouvées, nous croyons avoir bien cerné les similarités de nos expériences avec la violence.

L'homophobie des femmes qui ont participé à la descente représente un autre problème de méthodologie qui a troublé le groupe. Deux femmes ont affirmé qu'une autre participante avait fait des remarques désobligeantes à l'endroit de leur orientation sexuelle. Cette affirmation a été très troublante pour les femmes qui espéraient que ce problème soit soulevé par le cercle. La prémisse du projet consistait à promouvoir un programme de lutte contre la violence et à sensibiliser le public sur les nombreuses formes d'oppression dont les femmes autochtones sont victimes. Pour bien comprendre le phénomène de la violence à l'intérieur de nos collectivités, il est essentiel de situer nos expériences de vie dans un contexte social plus large de colonisation et de ses continuelles tactiques de génocide. Il est crucial que nous reconnaissons l'interdépendance entre les problèmes, allant des politiques publiques qui contribuent aux niveaux extrêmement élevés de pauvreté, à l'âgisme, à la discrimination fondée sur la capacité physique et ainsi de suite. L'incapacité de comprendre cette interdépendance a pour effet de faciliter l'intériorisation de ces structures oppressives. Dans son ouvrage intitulé *Pedagogy of the Oppressed*, Paulo Freire discute de la tendance à l'oppression latérale à l'intérieur des groupes marginalisés. Le problème de méthodologie que nous avons dû affronter était le suivant : en dépit de nos meilleurs efforts visant à créer un espace « réservé aux femmes autochtones » qui est sécuritaire et qui favorise un franc dialogue, d'autres formes d'oppression étaient toujours présentes et ont empêché les participantes de se sentir en sécurité quant à leur identité.

Un troisième problème de méthodologie que nous avons rencontré est le fait que certaines organisatrices et participantes ont été payées, alors que d'autres n'ont rien reçu. L'organisation du groupe de discussion, dans le quartier est du centre-ville, s'est avérée très difficile, car bon nombre de femmes à qui nous voulions parler ont été délogées et vivent dans une extrême pauvreté. Beaucoup d'entre elles sont à ce point occupées à survivre qu'il leur est difficile d'assister à une journée entière de discussion. Les files d'attente devant la banque alimentaire, la prise en charge des enfants par l'État, le racisme et l'absence d'une adresse permanente ne représentent que quelques-uns des problèmes que doivent affronter quotidiennement un grand nombre de résidants du quartier est du centre-ville. Nous avons prévu animer une séance de discussion au centre communautaire Carnegie le 29 janvier, mais aucune femme de la collectivité ne s'est présentée. Nous avons cru que cela aurait pu en partie provenir du fait que l'accès au centre avait été interdit à de nombreuses femmes autochtones. Bien que nous ayons convaincu la direction du centre Carnegie d'atténuer les mesures de sécurité cette journée-là, il est possible que cela ait tout de même constitué un obstacle. Nous nous sommes rendu compte que nous devions nous adresser directement aux femmes œuvrant au sein de la collectivité. Nous avons fixé des dates d'entrevue et offert une compensation pécuniaire à deux prestataires de services autochtones du Downtown Eastside Women's Centre. Nous devons beaucoup à Carol Martin et à Rita Blind, qui ont accepté de nous faire rencontrer les femmes d'un groupe de soutien qui exerce ses activités au Centre. Sans elles, nous n'aurions pas pu réaliser ce volet de la recherche. Nous avons animé le groupe de discussion le 24 février au bureau du Vancouver Status of Women. Carol et Rita avaient accompagné des femmes de leur groupe, et nous avons alors pu rencontrer les 16 femmes. Nous avons remis à chaque participante un montant de 20 \$. Malheureusement, les bailleurs de fonds n'étaient pas disposés à financer la descente du fleuve, et l'AWAN ne disposait pas des sommes nécessaires pour payer les participantes durant la descente du

fleuve. Nous regrettons de ne pas avoir été en mesure de payer toutes les organisatrices et les participantes.

F. Les travaux se poursuivent

Notre plan de recherche participative d'action qui vise à favoriser la participation des femmes autochtones comporte trois étapes. La première étape consistait à offrir des ateliers au Native Education Centre, alors que la deuxième étape visait à animer des groupes de discussion durant la « descente du fleuve Fraser pour la justice » et à organiser une visite de suivi. Le « symposium provincial » a constitué la troisième étape de notre plan de recherche. Il s'agissait du dernier forum qui permettait aux femmes de faire valoir leur opinion avant que nous ne rédigeons notre rapport. Nous avons présenté une demande de financement auprès de Condition féminine Canada pour notre symposium de Vancouver, et notre demande a été acceptée. Notre demande de subvention concernait le transport des femmes à partir du plus grand nombre de régions possible et des quatre coins de la province ainsi que la nourriture et l'hébergement pour les trois jours qu'elles passeraient au symposium. L'événement a suscité un grand intérêt de la part des femmes, y compris celles qui ont participé à la descente du fleuve. De nombreuses femmes se sont retrouvées sur notre liste d'attente, et beaucoup d'entre elles se sont vu refuser l'accès au site en raison des contraintes matérielles qu'il imposait. Le symposium a permis aux femmes d'analyser les conséquences de la justice réparatrice et des mesures de déjudiciarisation adoptées dans les cas de violence contre les femmes et les enfants autochtones. Nous avons distribué des copies de la version préliminaire du présent « aperçu comparatif » et avons invité les participantes à formuler des commentaires.

En ce qui concerne les préoccupations méthodologiques, nous en avons rencontré deux. Tout d'abord, outre les femmes qui nous ont fourni les premières données lors des

groupes de discussion de la « descente du fleuve Fraser pour la justice », de nombreuses autres participantes du symposium en étaient à leur première expérience avec le projet. Le premier soir, la table ronde s'est avérée importante pour nous fournir des données critiques et une analyse des points pertinents des modèles de justice alternative et réparatrice. Parmi les participantes se trouvaient Winona Victor, de Stolo Nation, Veronica Dewar, de la Pauktuutit Inuit Women's Association, Lee Lakeman, de l'Association canadienne des centres contre le viol, et Suzanne Dahlin, directrice des Services aux victimes du Ministry of Attorney General. Ces femmes ont fourni de nombreuses opinions et idées qui ont fait l'objet de discussions durant les deux derniers jours. Puisque les femmes qui participaient pour la première fois à notre projet nous ont fourni de nouvelles données, nous avons décidé d'ajouter un nouveau volet intitulé « *Compte rendu du symposium provincial* ».

La deuxième préoccupation concernait la circulation du présent rapport préliminaire. Bon nombre de participantes du symposium ont fait valoir, avec raison, que cela les empêchait de contribuer plus activement au processus. Nous regrettons que cela n'ait pas été fait, mais des contraintes budgétaires et organisationnelles nous en ont empêchées. Les animatrices ont tenté d'atténuer ces préoccupations en examinant les sections de l'« analyse thématique » une après l'autre et en favorisant la discussion sur chacune d'elles. Toutes les préoccupations soulevées par les femmes ont été incluses dans le présent rapport ou ont été insérées dans le nouveau chapitre intitulé « *Compte rendu du symposium* ». Nous espérons que cette collecte de données facilitera le dialogue avec les collectivités autochtones qui songent à appliquer ces réformes et avec celles, comme Stolo, qui les ont déjà mises en œuvre. Certaines de ces collectivités se sont dit intéressées à participer aux prochains travaux de recherche que l'AWAN effectuera dans ce domaine.

Dans le dernier chapitre que nous avons ajouté au rapport, il est fait mention des efforts d'organisation qui ont mené à la collecte de données, des participantes qui ont assisté à la discussion, des thèmes principaux qui ont été soulevés lors des ateliers et des discussions préliminaires concernant l'orientation future des travaux. Le processus de développement des prochaines étapes des travaux proviendra en grande partie des délibérations et des discussions menées par le nouveau conseil d'administration de notre organisme sans but lucratif. À l'automne, nous obtiendrons le premier versement d'une subvention pluriannuelle de la Law Foundation of BC pour débiter les travaux de ce projet.

Comme note particulière de la présente section, il est important de tenir les bailleurs de fonds, les alliées et les autres parties concernées au courant de l'état actuel du projet. La coordonnatrice du projet et la chercheuse ont toutes deux quitté le projet après le symposium. Compte tenu des conflits internes qui se sont manifestés et de nos perspectives « d'initiées » et des expériences vécues par les sujets de notre recherche, l'achèvement du projet s'est avéré extrêmement difficile. Cela l'a été encore plus en raison du statut de l'AWAN, qui est une entité sans personnalité morale, et du fait que nous n'avons aucune infrastructure permanente pour coordonner nos travaux. Il convient également de noter que les femmes membres de l'AWAN y consacrent de nombreuses heures comme bénévoles, en plus d'avoir des emplois, de participer à la vie familiale et d'élever leurs enfants, de résister à diverses formes d'oppression et d'accomplir d'autres tâches communautaires. Kelly MacDonald s'est récemment jointe à nous pour l'analyse documentaire, de sources de financement antérieures un « produit livrable du projet ». Fay Blaney a consacré de nombreuses heures à la révision et à l'adaptation de certaines parties du document, en plus de rédiger la nouvelle section sur le compte rendu du symposium. Lorsque le présent document sera mis sous presse, l'AWAN en sera à terminer un autre « produit livrable du projet », un « document d'orientation sur la justice réparatrice ».

En effectuant ces travaux, nous avons encore une fois constaté l'envergure des obstacles que doivent surmonter les femmes autochtones sous la colonisation. Ces femmes doivent se battre pour survivre face à une terrible adversité, au racisme, à la discrimination, à la prise en charge des enfants par l'État, à la pauvreté, à un niveau de violence extrême et aux défis quotidiens que doivent affronter les femmes vivant dans un système dominé par les hommes. Les groupes de discussion ont permis de soulever des points difficiles et très douloureux à bien des points de vue pour nous toutes. Les membres du comité consultatif sont victimes de la même discrimination systémique et institutionnalisée que les femmes dont nous avons rapporté les propos. Bon nombre de femmes de notre groupe ont vécu des expériences similaires de violence en tant que femmes ou enfants autochtones. Compte tenu de toutes les difficultés et de tous les défis qui ont surgi au cours du projet, nous puisons constamment notre inspiration de la capacité remarquable que possèdent les peuples autochtones à faire preuve de résistance, d'un sens de l'humour et de la survie. Alors que nous nous regroupons pour aller de l'avant, nous pensons à nos filles et à nos petites-filles qui vivront avec les résultats de notre combat contre le régime patriarcal, l'homophobie, la discrimination contre les pauvres, le néo-colonialisme, la discrimination fondée sur la capacité physique et le racisme.

III. Analyse thématique

Pour réitérer nos propos précédents, nous disons que le processus de « recherche participative d'action » concerne davantage les méthodes de recherche que les résultats, contrairement aux formes plus traditionnelles qui privilégient les résultats à la méthode. Par conséquent, une grande partie des réunions du comité consultatif a été consacrée aux réflexions sur la structure et le contenu des groupes de discussion. Nous souhaitons consacrer autant de temps aux discussions sur la violence vécue par les femmes et au dialogue sur les

moyens de prévention durant les séances de groupe que celui que nous avons consacré aux travaux de recherche. Cette approche représentait un facteur de motivation aussi important pour le projet que ne l'était l'examen de la justice réparatrice. Comme féministes, nous croyons que les femmes sont « les spécialistes de leurs propres expériences » et nous étions intéressées à communiquer nos approches proactives afin de mettre fin à la violence dans les collectivités autochtones. Il est important de souligner qu'une des participantes au symposium a remis en question la « responsabilité » des femmes dont nous avons rapporté les propos dans le présent document. Malgré cela, nous continuons de croire que les femmes qui ont été victimes de violence nous ont raconté ce qu'elles vivent et qu'elles sont les spécialistes de cette expérience. À vrai dire, un de nos objectifs consiste à éduquer la société sur les normes patriarcales qui remettent constamment en question les récits des femmes. Il était essentiel que nous puissions consacrer du temps aux soins personnels à l'intérieur des groupes, alors que nous avons passé toute la journée à parler de la violence et à revivre des expériences douloureuses. Nous avons dû reconnaître notre ténacité et nos capacités en tant qu'organisme social.

Les membres des groupes de discussion du matin se sont dits préoccupés par l'expérience de la violence vécue par les femmes, la façon dont cette violence est perçue et le type de réponse que les femmes ont reçu de leur collectivité. Cette réponse provient non seulement de la famille et des amis, mais également de la police, des intervenants sociaux, du conseil de bande, des services de soutien, comme les maisons de transition, et des autres membres de la collectivité. De ces premières questions, un sous-ensemble de questions est apparu. Les femmes se sentent-elles réduites au silence? Ont-elles été forcées de quitter leur réserve pour recevoir un soutien adéquat? Si elles ont reçu du soutien, ont-elles été victimes de racisme? On pourrait prendre l'exemple des femmes vivant dans les maisons d'hébergement allochtones. En quoi cela représente-t-il un obstacle à la sécurité? Nous nous sommes divisées

en plus petits groupes, puis avons communiqué nos réflexions avant d'interrompre les discussions pour le déjeuner. À notre retour, une des membres de notre comité consultatif a parlé de l'objectif du projet et de nos préoccupations concernant le manque de participation et de perspectives des femmes sur les réformes de la justice réparatrice. Nous nous sommes alors demandé si les femmes croyaient que ces réformes devraient servir dans les cas de violence contre elles et les enfants. Nous leur avons également demandé ce que nous pourrions faire pour réduire la violence au sein de nos collectivités. En dernier lieu, nous leur avons demandé leurs opinions concernant la façon dont nous devrions poursuivre les travaux de recherche.

Les questions du groupe de discussion ont permis de soulever plusieurs points relativement aux effets du violent héritage colonial sur nos vies en tant que peuples autochtones. Les femmes qui ont participé aux groupes de discussion ont mentionné plusieurs préoccupations importantes, lesquelles sont réapparues tout au long de la descente du fleuve. À notre retour, nous avons commencé à analyser les données et avons cerné les nouveaux thèmes qui ont servi de base au présent chapitre du rapport. Celui-ci a été organisé en six thèmes majeurs, soit :

- La violence contre les femmes et les enfants et sa prévalence dans les collectivités autochtones;
- Le manque de ressources adéquates pour lutter contre la violence au sein des collectivités autochtones;
- Le racisme et la stigmatisation comme réponse de la collectivité à la violence;
- Les préoccupations touchant la confidentialité et la sécurité des femmes dans les collectivités isolées;
- Les préoccupations des femmes autochtones envers la justice réparatrice et les mesures de rechange.

Les citations sont identifiées en fonction des collectivités, de la façon suivante :

- PG (Prince George)
- SC (Soda Creek)
- L (Lillooet)
- S (Stolo)
- Q (Quesnel)
- RB (Redbluff)
- QECV (quartier est du centre-ville)

A. La violence contre les femmes et les enfants et sa prévalence dans les collectivités autochtones

Quand nous parlons de collectivité, nous voulons désigner les membres qui vivent à l'intérieur et à l'extérieur de la réserve. Bon nombre d'entre nous finissons par habiter la ville, parce que nous ne pouvons pas demeurer à l'intérieur de la collectivité en raison de la violence. Quand cela se passe à la maison, la loi du silence règne et elle est transmise à la génération suivante. La violence prend de nombreuses formes : violence institutionnelle, manque de soins de santé ou soins inadéquats, stérilisation forcée. (PG)

La colonisation est une forme de violence. Les peuples autochtones ont été forcés de vivre avec les effets permanents de cette violence depuis le premier contact. Nous pouvons le constater dans tout, de l'imposition légale et institutionnalisée des systèmes de réserve, aux effets génocidaires des pensionnats, en passant par le taux stupéfiant de prise en charge des enfants par l'État au sein de nos collectivités. La normalisation de la violence provient des mauvais traitements et de l'oppression intériorisée qui ont été transmis de génération en génération et qui découlent de la colonisation. Les conditions de vie des Autochtones en qui cette mentalité est imprégnée ont modelé cet ensemble structurel intériorisé. Cette violence surgit à l'intérieur du couple, qui agit comme microcosme de la violence au sein de la collectivité. Nous avons constaté que la violence à l'endroit des femmes des collectivités que nous avons examinées est extrême, et ce, à tous les points de vue. Les femmes qui ont

participé aux groupes de discussion ont toutes été touchées, d'une façon ou d'une autre, par la violence, qu'il s'agisse de violence émotive, verbale ou physique, de coups et blessures, de viol ou d'exploitation sexuelle des enfants. Nous avons également constaté que la « normalisation » de la violence était un phénomène courant⁸. La normalisation est une conséquence normale de la colonisation, au même titre que la violence transgénérationnelle, et elle contribue au sentiment de résignation face aux choses qui ont toujours été ainsi et qui le resteront.

Les excuses faites de génération en génération ont pour but de protéger l'agresseur. On a tendance à normaliser la violence, et même le silence, quand une personne meurt à la suite de mauvais traitements. Personne n'en parle. Aucun soutien n'est offert. Une personne est décédée. Le silence est un comportement que l'on apprend dans les pensionnats. Il découle de l'éclatement de la famille et de la violence sexuelle et physique qui se produit à la maison. (L)

Ma mère était rebelle. Elle travaillait à la scierie et à ses heures, elle se prostituait pour nourrir sa famille. C'était durant la grande dépression des années 30 et elle ne savait pas quoi faire d'autre. Quand nous sommes retournés vivre avec elle, mon beau-père, qui était de race blanche, m'a agressée sexuellement. Je crois qu'elle le savait. Je me suis enfuie à l'âge de 15 ans. Je me suis mariée parce que j'étais en fuite. Mes relations avec les hommes étaient si violentes qu'après un certain temps, cela m'a semblé normal. Un jour, j'ai été battue au point de faire une fausse couche. Que pouvais-je faire? Aucun soutien n'était offert aux femmes autochtones et je n'avais nulle part où aller. (Q)

Dans son ouvrage intitulé *Trauma and Recovery*, Judith Herman décrit la normalisation, ou violence intériorisée, comme un phénomène courant chez les femmes victimes de violence conjugale, alors que l'agresseur ou la relation de violence devient la principale source de référence pour les victimes⁹. En utilisant des tactiques comme l'isolement et la privation, la victime en arrive à considérer la violence comme normale, sans parvenir à se rappeler l'époque où elle n'était pas présente. L'auteur compare l'état mental des femmes et des enfants victimes

⁸ Dans leur ouvrage intitulé *Black Eyes All of the Time: Intimate Violence, Aboriginal Women and Justice System*, Anne McGillivray et Brenda Comaskey présentent une discussion élaborée sur la « normalisation » qui a eu lieu dans le cadre d'une étude sur les femmes autochtones et la violence dans le couple qu'elles ont menée à Winnipeg.

⁹ Herman, Judith, *Trauma and Recovery, The Aftermath of Violence-from domestic abuse to political terror*, New York, Basic Books, 1992.

de violence à une certaine forme de captivité semblable à celle des prisonniers de guerre ou des personnes qui ont survécu à la terreur politique.

La violence est perçue comme un phénomène normal et contrôlé par l'isolement. J'ai habité à côté d'un couple où le mari était très violent. Quand sa femme sortait de la maison, il la rattrapait et la ramenait à l'intérieur pour la battre. Quand j'ai voulu aller la voir, elle m'a demandée de ne pas m'en mêler parce qu'elle ne voulait pas me causer de problèmes. (PG)

Une travailleuse sociale a amené une femme au refuge de Lytton. Le lendemain, elle est retournée chez elle, où elle vivait avec l'agresseur. Les femmes de la collectivité doivent être informées sur la violence. Une femme est retournée chez elle 3 ou 4 fois, jusqu'à ce que la situation devienne un danger de mort. Les femmes protègent les agresseurs et trouvent des excuses pour leur comportement. Le silence est une chose très répandue. (L)

Une autre dynamique de l'isolement et de la normalisation est le fait que les femmes doivent supporter le fardeau des problèmes qui découlent de la colonisation.

C'est la violence psychologique qui est la plus difficile à guérir. La culpabilité que les hommes font porter aux femmes – en menaçant de se suicider – qui fait en sorte que celles-ci se sentent constamment coupables. (S)

Une participante a mentionné à quel point il lui était difficile de voir le cycle de violence de sa propre relation de couple se répéter dans sa famille.

J'ai vécu avec mon conjoint pendant 21 ans et j'ai eu des enfants. Maintenant, il m'est extrêmement difficile de voir qu'ils vivent des situations de violence à l'intérieur de leur couple. Je sens que c'est en partie de ma faute. Je n'ai jamais pensé à la façon dont cette violence dont j'ai été victime les affecterait. Je n'ai que des garçons et ils sont tous verbalement très violents à l'endroit de leurs conjointes. Je tente présentement de convaincre un de mes garçons de suivre une thérapie pour abus sexuel. En regardant mes enfants vivre leurs propres expériences, j'ai l'impression de revivre la mienne. Par peur de faire ressurgir le passé, personne n'ose porter d'accusation à leur endroit. (S)

Nous avons constaté que l'ostracisme et la crainte de dénoncer la violence étaient monnaie courante dans les collectivités qui ont fait l'objet de notre recherche. Bien souvent, la gravité des expériences vécues par les femmes était telle qu'elles ont été forcées de quitter leur village

d'origine parce qu'elles avaient le sentiment que c'était la seule façon de se sortir de ce cercle vicieux.

J'ai vécu dans la rue, comme sans abri, pendant 10 ans après avoir quitté mon village.
(QECV)

En raison de la violence qui sévit à l'intérieur de leur famille, certaines femmes n'ont d'autre choix que de quitter leur village. « Quand on parle, on doit accepter les conséquences. » Les agressions sexuelles sont une réalité, mais la collectivité n'offre aucun soutien aux victimes, qui n'ont aucun moyen de transport pour s'enfuir. (L)

J'ai été forcée de m'éloigner de ma famille, qui était dysfonctionnelle. Je me suis enfuie en ville. J'ai commencé à boire pour étouffer mes émotions. La culture autochtone m'a aidée à guérir – grâce aux quatre directions. C'est à Toronto que j'ai trouvé de l'aide. (QECV)

Les femmes ont parlé de leur réduction au silence et du stigmate social qui entoure la dénonciation de la violence. Bon nombre d'entre elles ont dit craindre les représailles si elles dénonçaient un autre membre de la collectivité.

Les femmes qui décident de parler risquent de devenir une cible, ce qui provoque la crainte. Les femmes ne reçoivent aucun soutien de la part des membres de leur famille qui les mettent à l'index, parce qu'ils refusent de voir la réalité en face. (L)

Une femme qui s'était décidée à parler a reçu des menaces de la part des membres de la famille de l'agresseur. (L)

L'oppression latérale et les effets stigmatisants pour les personnes qui tentent de dénoncer la violence dont elles sont victimes sont deux facteurs qui ont souvent été mentionnés pour expliquer la réduction au silence dans les collectivités. Les femmes ont souligné le manque de soutien de la part des autres femmes et des aînés qui ne veulent pas reconnaître le problème. Ce type d'oppression est souvent le plus difficile à comprendre et à éliminer, parce qu'il provient de nos membres, de nos aînés, des membres de notre famille, de nos amis et des prestataires de soins. Dans son ouvrage sur les peuples opprimés, Paulo Freire parle de

l'habitude des personnes qui ont le sentiment de n'avoir aucun pouvoir d'étudier le comportement de leurs oppresseurs, puis de l'adopter. Pour une raison ou pour une autre, nous avons le sentiment que cette structure intériorisée de domination qui est exercée à l'intérieur des groupes marginalisés nous libérera en quelque sorte de nos conditions de vie oppressives. En réalité, nous ne faisons que répéter ce qui nous a été fait et nous refusons de reconnaître notre structure de violence intériorisée. L'auteur ajoute que cela va de soit, compte tenu que nous vivons dans une société basée sur un système de domination qui refuse de reconnaître l'humanité des personnes marginalisées¹⁰. Nous avons découvert qu'il s'agit d'une grande préoccupation pour les femmes qui doivent affronter la discrimination de la part d'autres femmes lorsqu'elles tentent de résoudre les problèmes de violence dont elles sont victimes et pour les femmes autochtones qui s'organisent de façon proactive dans leurs collectivités.

Une femme a raconté son histoire à sa grand-mère, qui lui a dit de ne pas en parler. (L)

La violence provient des pensionnats, où nous n'étions pas autorisées à parler notre langue, sous peine d'être punies. C'est comme nous, quand nous devenons des agresseurs. Quand nous ne pouvons nous attaquer à un membre de notre famille, nous nous en prenons à une personne de l'extérieur. (SC)

Cela pourrait être pire – ferme-la, tu avais déjà un enfant quand je t'ai rencontrée. On tient les femmes entièrement responsables de la situation de violence. Une fille a vu le conjoint de sa mère la jeter par-dessus le balcon. Elle n'a jamais rien dit et personne n'a offert de soutien. (S)

B. Le manque de ressources adéquates pour lutter contre la violence

Ce que je trouve difficile, c'est le commérage qui circule au sujet du centre et des travailleuses et qui s'alimente de tout cela. C'est difficile de faire notre travail dans ces conditions. C'est comme si les femmes passaient leur frustration sur les travailleuses et sur les autres femmes, alors que c'est au système qu'elles en veulent. (QECV)

¹⁰ Freire, Paulo, *The Pedagogy of the Oppressed*, New York, Continuum Publishing, 1993, p. 27.

Les femmes ont fait valoir que le manque de ressources et de soutien pour les efforts proactifs de lutte contre la violence représente un obstacle majeur qui empêche de faire cesser la violence dans nos collectivités. Les femmes ont parlé des difficultés qu'elles éprouvaient à plusieurs niveaux. Certaines d'entre elles se sont senties totalement isolées pour avoir parlé ouvertement de la violence et ont été perçues comme des traîtresses. D'autres ont senti qu'elles seraient perçues comme ne faisant pas partie de la collectivité si elles tentaient de parler, d'obtenir du soutien ou d'entreprendre un processus de guérison.

Quand les femmes débutent un traitement, elles commencent à parler de la violence. (L)

Quand les femmes font de bons changements, elles ne reçoivent aucun soutien de la collectivité. (S)

Le chef et le conseil de bande de Sugar Cane ont élaboré une politique qui exige des hommes qu'ils quittent la réserve si des enfants sont victimes d'une relation de violence. En raison de cette politique, le chef a été victime de harcèlement et on a tenté d'obliger son véhicule à quitter la chaussée. (SC)

Nous avons parlé à des femmes qui ont vécu cette forme de mise sous silence dans leurs collectivités et à des femmes qui œuvrent dans le domaine de la lutte contre la violence familiale ou qui participent au programme « Mettre fin à la violence »¹¹. Bon nombre de femmes qui travaillent comme conseillères en violence familiale ont souvent affronté une grande résistance face aux changements positifs dans leurs collectivités. Bien qu'elles croyaient que le travail était important pour guérir la collectivité, aucun soutien ne leur a été offert et les ressources gouvernementales étaient inadéquates pour établir de nouveaux programmes ou pour améliorer les programmes existants, particulièrement dans les régions rurales.

11

« Counseling pour mettre fin à la violence » est un programme féministe de formation en counseling offert par le Ministry of Women's Equality aux personnes ayant survécu à la violence familiale, comme les coups et blessures et le harcèlement criminel.

Il y a beaucoup de violence contre les femmes et les enfants, qui souffrent réellement. Nous avons besoin d'une maison de transition pour eux. Les femmes veulent vraiment accomplir cela ou devenir des parents de famille d'accueil, mais en raison de leurs antécédents criminels, elles ne peuvent pas. Dans certains cas, c'est la toxicomanie qui les en empêche, même si elles sont sobres depuis plusieurs années. Nous devons faire face à beaucoup de problèmes sociaux, mais nous n'avons aucun soutien ni aucun endroit pour tenir des séances d'information. Nous avons besoin de l'aide de l'AINC, mais nous n'en recevons aucune. (RB)

J'ai été expulsée d'une bande (pour avoir un groupe de soutien) parce que je tentais de sensibiliser la collectivité sur l'abus sexuel d'enfants. Grâce à ces travaux, les choses sont en voie de changer à Lillooet. Les femmes dépendent du groupe, mais les travailleuses sont épuisées: trop de travail et pas assez de financement. (L)

En parlant aux femmes qui font ce travail, nous avons été frappées par leur conviction selon laquelle la prise de conscience et la sensibilisation étaient nécessaires, et par la force et la ténacité dont elles font preuve, en dépit des circonstances. Bien que de nombreuses femmes aient dit ne pas avoir reçu un soutien suffisant pour leurs efforts, elles ont persisté et ont poursuivi les travaux, malgré les taux élevés d'épuisement professionnel.

La plupart des femmes gardent le silence, mais lorsqu'on leur parle, elles s'ouvrent. Nous devons apprendre à remettre en question les autorités, comme la police, les avocats, etc. Que savent-elles de la vie des femmes et de la réalité qui se vit derrière les portes closes? Nous apprenons comment normaliser la violence; nous devons apprendre aux femmes ce qu'est le continuum de la violence et l'escalade du danger. Les femmes doivent le savoir. C'est pour cela que tant de femmes disparaissent ici. (QECV)

Les ateliers sur la maîtrise de la colère attirent beaucoup de gens. Je prépare périodiquement des propositions, mais je dois obtenir du financement privé de la part de la bande, de la salle de bingo ou d'autres organismes communautaires. Ils se disent «oh oh, la voilà encore qui vient nous demander de l'argent pour organiser un autre atelier ». (L)

C. Le racisme comme réponse de la collectivité à la violence

Un aîné est décédé après avoir été battu, possiblement par un agent de la GRC. Après cet incident, il y a eu beaucoup d'intimidation. (SC)

Dans tous nos groupes de discussion, les femmes en ont eu beaucoup à dire sur le système et sur le manque d'intervention en situation de violence. Nous avons constaté que les méthodes d'intervention sociale dans les cas de violence contre les femmes et les enfants autochtones étaient souvent problématiques et inadéquates. Le consensus est à l'effet que la police fait de la discrimination contre les Autochtones et refuse souvent d'intervenir lorsqu'on l'appelle. De plus, contrairement à la politique provinciale sur la violence conjugale à l'endroit des femmes et à la politique fédérale de la GRC, les policiers amènent généralement les femmes à croire qu'il revient à la victime de porter des accusations contre un conjoint ou un délinquant violent.

Elle le met à la porte, puis il lui achète des cadeaux et il revient à la maison. La GRC dit qu'elle ne peut rien faire parce qu'il habite là et qu'il n'a nulle part d'autre où aller. Si vous portez des accusations, il sera arrêté. (S)

Les policiers soulèvent la question « qui paye le loyer? » Si une femme réussit à se sortir de là et à obtenir une injonction, les policiers le laissent (le délinquant) revenir et vider la maison. (SC)

Les récits des femmes sur la brutalité policière et leur désillusion envers le système de justice pénale sont trop courants. Dans l'affaire Arlena Jones de Vancouver, les policiers ont arrêté l'homme qu'Arlena avait fui et l'ont laissé aller à quelques coins de rue de là. Bien qu'Arlena se soit de nouveau enfuie lorsqu'il est revenu à l'appartement, l'homme l'a retrouvée dès le lendemain et l'a poignardée à plusieurs reprises¹². Lors du groupe de discussion de Stolo, des femmes ont raconté qu'elles avaient appelé le « 911 », mais qu'elles n'avaient reçu aucune réponse¹³. De plus, une maison a brûlé, sans que les pompiers ne se soient présentés. Une participante a cru qu'ils avaient simplement regardé leur afficheur et, notant que l'appel

¹² Arlena Jones a présentement une cause devant les tribunaux et poursuit la Ville de Vancouver, le service de police de cette ville et le policier, mais l'affaire a été reportée à maintes reprises.

¹³ Une affaire similaire s'est récemment produite à Winnipeg, où un homme contre qui une injonction avait été prononcée s'est présenté au domicile d'une Autochtone. Après de nombreux appels au « 911 », l'homme a tué la femme et la sœur de cette dernière. Les policiers sont arrivés sur les lieux environ 7 heures plus tard.

provenait d'une réserve, avaient décidé de ne pas intervenir. Une femme a raconté qu'elle avait été agressée sexuellement par un chauffeur de taxi. Elle a réussi à s'enfuir et de retour chez elle, a appelé la compagnie de taxi. Ils lui ont dit que de nombreuses femmes autochtones s'étaient plaintes à la police, mais que cela ne les préoccupait pas vraiment puisque les plaignantes n'étaient que des « Indiennes ivres »¹⁴. Dans bon nombre de cas, l'attitude et la réponse des policiers ont été citées comme l'élément le plus dissuasif lorsqu'il s'agit de demander de l'aide ou de signaler les incidents de violence.

La semaine dernière, mon fils a été brutalisé; ils ont laissé leurs empreintes de pied sur son dos. J'ai dit à mon fils qu'il aurait dû porter des accusations contre les policiers. Ils arrêtent tout le monde sur la rue et prennent leur argent. Je crois que les policiers prennent eux-mêmes la drogue et l'alcool. L'an dernier, mon neveu a été sauvagement battu. C'était terrible. Il s'est rendu chez lui en trébuchant parce qu'il n'a pas pris l'autobus. Ils ne s'en sont pas sortis facilement; ils ont obtenu l'aide de l'UNN. La situation n'a pas changé. Mon fils se fait encore harceler sans raison. Cela me rend furieuse. Une jeune femme qui avait des enfants a vécu une situation similaire. Ils ont baissé son pantalon jusqu'à ce qu'elle se retrouve nue devant tous les clients du bar. (QECV)

Nous avons un avocat de la Couronne qui était très raciste. Nous lui avons écrit et avons reçu des excuses, ce qui a grandement amélioré les choses. Par la suite, il a été transféré. Nous avons l'habitude de faire des procès fictifs pour nous pratiquer. Il semble que lorsque nous commençons à établir une compréhension mutuelle avec quelqu'un, cette personne est transférée. (L)

Une participante a raconté qu'elle avait été agente à la GRC, mais qu'elle avait démissionné, ayant perdu toutes ses illusions envers un système qu'elle décrit comme « inefficace, raciste et dominé par les hommes ». Il est important de noter que les femmes qui travaillent dans un milieu dominé par les hommes sont rarement en mesure d'apporter des changements significatifs au système.

¹⁴ Extrait d'une entrevue avec une femme de la région de Quesnel que nous avons rencontrée en janvier, au cours de notre visite de suivi.

En nous préparant pour la soirée d'ouverture de notre symposium, nous avons reçu un appel du centre d'information pour femmes de Vernon nous informant d'un cas d'agression sexuelle contre une Autochtone d'une réserve avoisinante. Le transgresseur, l'oncle de la femme, avait reçu une condamnation avec sursis, ce qui lui permettait de demeurer sur la même réserve que la victime. Lorsque l'avocat de la Couronne a interjeté appel, les pressions de la collectivité ont forcé cette femme à trouver refuge dans un foyer d'accueil d'urgence à Vancouver. Pendant que nous nous préparions à témoigner en sa faveur, nous avons entendu parler d'une autre affaire qui était en appel au même moment. Il s'agissait d'une fille qui avait été victime d'agression sexuelle de la part d'un membre de sa famille dans le nord de la Colombie-Britannique. Le tribunal avait ordonné que cette famille participe à un processus de justice alternative et la Couronne avait interjeté appel de cette décision¹⁵. Ce que nous voulons dire, c'est que le racisme est souvent inhérent aux institutions dominantes et que les actions de ces dernières ont souvent pour effet de « revictimiser » les femmes autochtones¹⁶.

Il existe une hiérarchie et les peuples autochtones sont souvent maltraités par les tribunaux, et les femmes autochtones le sont davantage. (L)

Les femmes ont parlé des difficultés qu'elles doivent affronter lorsqu'elles tentent de se sortir d'une relation de violence, alors qu'elles sont forcées de lutter contre les préjugés des intervenants sociaux. Une prestataire de services qui a participé à notre groupe de discussion nous a mentionné que les femmes des réserves isolées dont les enfants avaient été pris en charge par l'État recevaient rarement les services ou les ressources nécessaires pour satisfaire les critères établis par le ministère et qu'elles devaient déménager en ville pour avoir accès aux services de « réadaptation » autorisés. Les femmes ont peur de fuir une relation de violence

¹⁵ Bien que l'AWAN n'ait joué aucun rôle actif dans cette affaire, Fay Blaney a été mise au courant de la situation.

¹⁶ Pour une discussion sur les interventions juridiques dans les cas de violence contre les femmes autochtones, voir l'ouvrage intitulé *Violence in Aboriginal Communities* d'Emma LaRocque.

parce qu'elles craignent une prise en charge de leurs enfants par le ministère et l'humiliation que pourrait leur faire subir la police. Ces craintes ont un impact incroyable sur les femmes qui recherchent la sécurité et le soutien dont elles ont besoin. Les répercussions sont dramatiques lorsque ceux qui appliquent les politiques se servent de leur pouvoir pour accentuer les rapports de domination coloniale.

La GRC, la police de la réserve et d'autres services ont différents préjugés et opinions sur vous. Quand les enfants sont pris en charge, bon nombre de femmes n'ont pas le droit de s'exprimer si leurs opinions ne sont pas conformes à celles des intervenants sociaux. Si elles se fâchent, on les envoie suivre un atelier sur la maîtrise de la colère. La frustration envers la pauvreté est considérée comme une question de budget, alors les femmes doivent garder le silence et suivre les procédures. (L)

Les policiers ont dit que j'avais bu et fait la fête, tout cela parce que mon agresseur m'avait frappé sur la tête avec une bouteille pleine de bière et que je sentais encore une fois l'Indienne ivre. (QECV)

Bien que les participantes aient reconnu l'utilité des maisons de transition et des autres méthodes d'intervention féministes contre la violence faite aux femmes, elles ont généralement convenu qu'il n'y avait pas suffisamment de services de soutien pour ces femmes, particulièrement dans les régions rurales. Ainsi, dans la collectivité de Lillooet, la maison d'hébergement pour femmes la plus près se trouve à Lytton. Pour les femmes qui ne conduisent pas ou qui n'ont pas de véhicule, cela pose un sérieux problème de sécurité. Un autre problème concernant les maisons de transition autochtones est le manque ou le nombre limité d'employés autochtones dans les régions qui desservent une forte population autochtone. Les participantes du groupe de discussion ont mentionné que, dans la région de Williams Lake/Soda Creek, il y avait 11 bandes et une seule maison de transition employant une seule travailleuse autochtone¹⁷. Les femmes du quartier est du centre-ville ont mentionné qu'elles avaient l'impression qu'on demande aux femmes autochtones de se consacrer exclusivement

¹⁷ Extrait d'une entrevue avec une femme de Williams Lake lors de la visite de suivi en janvier.

au bénévolat et que peu d'entre elles sont embauchées par des organismes de lutte contre la violence. Une autre femme de Prince George a dit qu'il existait un sentiment de honte à parler de la violence avec une conseillère allochtone, bien « qu'il n'y avait normalement personne d'autre avec qui parler ».

L'installation que nous avons visitée, la maison de transition, était trop froide et trop institutionnalisée et il n'y avait aucune valeur traditionnelle ni employée autochtone. (SC)

Les listes d'attente sont longues dans les maisons de transition et les autres endroits de ce genre. La crainte de la violence et des autres femmes est présente. On interdit l'accès à certaines femmes, dont les toxicomanes. Dans certains refuges et certaines maisons d'hébergement, les femmes craignent le racisme et celles qui y travaillent y sont à titre symbolique. (PG)

Les stéréotypes du système envers les Premières nations contribuent grandement à la crainte qui entoure le signalement des incidents de violence, menant ainsi à la « normalisation » sociale de ce phénomène. Le fait de reconnaître les problèmes sociaux qui rongent nos collectivités constitue une étape importante du processus de guérison, ce qui est à la fois un combat personnel et un combat politique pour les peuples des Premières nations. Malheureusement, nos tentatives de résoudre ces problèmes se heurtent à une attitude de « blâme envers la victime » plutôt qu'à un désir de cerner ces problèmes dans un plus vaste contexte de colonisation et d'oppression. Nos divulgations sont utilisées contre nous par ceux qui occupent des postes de pouvoir dans la société, comme la police et les intervenants sociaux. Ces problèmes servent souvent à nous définir. La société applique des étiquettes et des stéréotypes à l'ensemble de notre collectivité. Il semble que nous devions porter le fardeau de représenter notre culture toute entière. La réalité que constituent les institutions sociales intégrées dans un contexte de racisme, de sexisme, de préjugés de classe et de colonialisme fait en sorte que ces institutions et leurs politiques maintiennent l'ordre social dominant.

D. Les préoccupations touchant la confidentialité et la sécurité des femmes dans les collectivités isolées

La confidentialité qui entoure le signalement, dans les petites collectivités, n'est pas garantie. Le signalement est souvent fait à l'extérieur de la collectivité. Je préfère m'abstenir de demander du soutien dans ma collectivité puisque les membres sont, d'une façon ou d'une autre, apparentés au délinquant. (PG)

L'absence de confidentialité a constamment été citée comme un problème pour les femmes victimes de violence. Les vies interconnectées des membres de la collectivité, particulièrement de ceux qui fournissent des programmes et des services, fait en sorte qu'il est difficile de protéger la confidentialité. Les femmes que nous avons rencontrées au centre de guérison à Prince George nous ont dit que certaines des réserves périphériques qu'elles desservent n'étaient même pas accessibles par téléphone. Les femmes qui habitent dans ces réserves doivent affronter des problèmes de sécurité particuliers. Le commérage, la stigmatisation, les pressions exercées par la collectivité pour conserver le statu quo et l'absence de vie privée sont autant d'éléments qui contribuent à ce problème. Bien qu'il existe des différences entre les collectivités autochtones rurales et urbaines, les points communs sont plus nombreux. Il existe de grandes similarités relativement au confinement géographique, au niveau de violence, à la réduction au silence et à la confidentialité.

Les femmes craignent le commérage, ce qui les empêche de parler de leur situation. Les victimes sont réduites au silence et les agresseurs demeurent dans la collectivité, où ils maltraitent de nouveau les amis et les enfants. Ils ne cessent jamais de récidiver. Les rumeurs circulent au sujet des femmes et on se dit qu'elles l'ont probablement mérité. (L)

La bande a expulsé des femmes en raison du travail qu'elles tentaient d'accomplir. Dans les années 70, la bande a expulsé une participante d'un groupe de discussion parce que les femmes avaient commencé à faire des révélations. (L)

Je ne suis pas à l'aise d'en parler à la police autochtone parce qu'elle connaît tout et qu'elle recommanderait que j'en avise le conseil de bande. (S)

La loi du silence règne dans le quartier est du centre-ville; les femmes qui ont amené des hommes devant les tribunaux ont été forcées de quitter la région. (QECV)

Outre les problèmes mentionnés précédemment, celui qui entraîne les conséquences les plus graves est sans aucun doute le danger physique que courent les femmes et les enfants. En ce qui a trait à la confidentialité, il existe une crainte immense que l'agresseur, ses amis et les membres de sa famille découvrent que la femme a tenté de signaler le problème à quelqu'un.

Une femme a appelé la police. Des hommes qui faisaient la fête l'ont entendue sur leur antenne tournante. Ils l'ont harcelée, puis accusée de les avoir dénoncés. (SC)

Dans nos collectivités, certains hommes et certaines femmes communiqueront avec les services de prise en charge des enfants, simplement pour se venger. Il n'y a aucune conséquence pour ce genre de comportement. (PG)

Certaines femmes veulent se venger lorsqu'elles entendent qu'une femme a communiqué avec la GRC pour signaler un cas de violence. Une femme a été victime de haine lorsqu'elle a signalé un incident de tir à la GRC. (S)

C'est plus facile pour une femme qui vit à l'extérieur de la région de porter des accusations. Elle n'a pas à s'inquiéter qu'on envahisse sa maison en pleine nuit ou de passer un mauvais quart d'heure. (QECV)

IV. Les préoccupations des femmes autochtones envers la justice réparatrice et les mesures de rechange dans les cas de violence contre les femmes et les enfants

Pourquoi le délinquant a-t-il tous les droits et la victime demeure une victime, peu importe l'angle sous lequel on examine la situation? (SC)

Un des principaux facteurs de motivation pour ce projet consistait à examiner les différences entre les expériences de violence des collectivités urbaines et celles des

collectivités rurales, ainsi que les répercussions de la mise en œuvre de la justice réparatrice et des mesures de rechange dans chacune de ces collectivités. À la lumière de notre discussion sur le déséquilibre du pouvoir entre les femmes autochtones vivant en région urbaine, à l'extérieur des réserves, et celles vivant en région rurale, sur les réserves (page 9), nous sommes très intéressées à connaître les impacts particuliers sur la vie des femmes qui vivent en région éloignée. Toutes les collectivités que nous avons consultées concernant la possibilité de mettre en œuvre ces réformes nous ont mentionné que les femmes sentaient qu'il existait un énorme déséquilibre du pouvoir entre les hommes et les femmes. Bien que les femmes croient que les Autochtones sont généralement traités comme des citoyens de deuxième classe, elles sont cependant d'avis que les femmes autochtones sont davantage victimes de discrimination et qu'elles sont soumises à un plus haut niveau de violence à l'intérieur de leurs familles et de leurs collectivités. Tout comme l'examen de la violence dans nos vies en tant qu'Autochtones exige que nous comprenions la condition sociale de la colonisation, nous devons également comprendre les régimes patriarcaux et la domination masculine dans la vie des femmes autochtones. De plus, nous devons également bien comprendre et accepter le fait qu'en plus de la colonisation et du régime patriarcal, il existe une dynamique du pouvoir et des privilèges entre les femmes qui habitent en région urbaine, à l'extérieur des réserves, et celles qui habitent en région rurale, à l'intérieur des réserves. La découverte d'un fondement d'unité pour chacune de ces formes d'oppression est exactement ce que l'AWAN s'est efforcé de faire dans le but de garantir la justice sociale dans les nouvelles réformes juridiques.

De nombreux témoignages ont montré de façon évidente que les femmes croient avoir moins de pouvoir que les hommes à l'intérieur de leurs collectivités et que le système a été conçu pour privilégier et avantager les hommes. Le déséquilibre du pouvoir au sein de ces collectivités est normalement complexe et bureaucratique. Les conseils de bande ont souvent été cités comme étant à l'image du colonisateur, les hommes possédant tous les pouvoirs au

sein des collectivités. Les participantes des groupes de discussion ont exprimé leur grande inquiétude face à la déjudiciarisation de la violence contre les femmes et les enfants, parce qu'elles sont d'avis que le soutien est surtout offert aux délinquants et que la mentalité qui consiste à blâmer la victime est monnaie courante. Le manque de considération pour la sécurité des femmes et des enfants dans les collectivités isolées a également été cité comme une préoccupation majeure dans les processus tels que la « médiation entre la victime et le délinquant », durant lesquels les femmes doivent confronter leur agresseur. Cela pourrait avoir de graves répercussions, tant au niveau psychologique que de la sécurité physique, advenant que le délinquant demeure dans la collectivité¹⁸.

Les femmes qui dénoncent la violence doivent subir les représailles de la collectivité (on attaque leur crédibilité, on les traîne dans la boue, on brûle leur maison, etc.). (SC)

À l'origine, du soutien était offert aux victimes, mais maintenant, il n'y a que la réduction au silence et la honte. (L)

Quand une victime trouve le courage de raconter son histoire, on lui refuse la vérité. Dans notre culture, les hommes sont honorés au point d'être protégés. Les femmes dépendent beaucoup des hommes. Elles ont le sentiment qu'elles doivent s'ouvrir et parler à quelqu'un, mais comment le peuvent-elles quand la collectivité protège le délinquant? (PG)

Je ne crois pas que c'est une bonne idée dans les collectivités rurales. J'ai entendu dire qu'on a tiré sur une femme et qu'on l'a intimidée pour l'empêcher de signaler un incident de violence dans sa collectivité. (PG)

Parce qu'une transformation radicale des structures existantes de domination n'a pas encore eu lieu, les femmes ont dit craindre que les réformes du système de justice réparatrice ne parviennent pas à atténuer l'inégalité des pouvoirs dans les collectivités, laquelle résulte de nombreuses années d'oppression.

¹⁸

Voir l'article d'Emma LaRocque mentionné précédemment et où elle discute de ces répercussions à Hollow Water, au Manitoba, où un cercle de guérison a condamné un couple à trois années de probation sous surveillance pour avoir violé à maintes reprises leurs deux filles.

Un autre thème dominant de la justice réparatrice qui est ressorti des groupes de discussion est la prémisse qui présuppose que la collectivité est guérie. Les problèmes d'usage inapproprié des substances représentent un facteur important qui a joué un rôle prédominant dans la façon dont les femmes entendent la guérison des collectivités.

L'alcool sert également d'excuse pour continuer les actes violents. Nous travaillons toutes les deux au centre de guérison et nous avons une maison de transition pour les hommes. Certains y demeurent de 5 à 10 ans parce que bien qu'ils ne touchent plus à l'alcool et aux drogues, le processus de guérison se poursuit. La sobriété ne signifie pas nécessairement que la collectivité est en santé. (PG)

La guérison prendra beaucoup de temps parce qu'on nous l'a refusée pendant 200 ans. (L)

Les aînés qui n'ont pas été guéris et qui sont les agresseurs ne subissent aucune conséquence pour leur comportement. Si on ne les guérit pas, ils transmettront ce comportement violent. Ils sont les gardiens du calumet et sont protégés, même s'ils maltraitent vos petits-enfants. La loyauté envers la famille est importante. Si la famille occupe un poste de pouvoir à l'intérieur du conseil, les choses se passent différemment. Les gens en position de pouvoir ont besoin de guérir. (L)

Les femmes ont exprimé leurs inquiétudes envers le manque de responsabilisation et de structure dans les modèles existants de justice alternative. Cela préoccupe grandement les femmes qui croient que le manque de suivi auprès des délinquants et le défaut d'exécuter les sentences pourraient les rendre davantage victimes. Dans un rapport sur le conseil de détermination de la peine de Kangiqsujuaq qu'elle a rédigé pour Pauktuutit, Mary Crnkovich aborde ce sujet. Elle pose, entre autres, les questions suivantes : Pourquoi a-t-on fait appel à ce conseil spécial plutôt que de s'adresser aux tribunaux? Quel pouvoir détient le conseil pour déterminer de nouvelles peines? Quel est le but de la peine? Comment la loi permet-elle à un juge d'imposer une peine à un délinquant qui a été reconnu coupable¹⁹?

¹⁹ Crnkovich, Mary, Rapport sur un cercle de détermination de la peine à Kangiqsujuaq, préparé pour Pauktuutit et le ministère de la Justice, Canada, 1993, p. 3

Ils avaient le choix de faire appel au cercle de détermination de la peine, mais justice n'a pas été rendue. Cela est arrivé une seule fois avec un aîné de l'Alberta. On m'a dit de ne pas en discuter avec qui que ce soit, sous peine de quoi j'aurais à préparer un festin et m'excuser. (RB)

Une femme a raconté qu'on utilisait des aînés qui ne savaient pas ce qu'on attendait d'eux dans les cercles. Cela n'était pas approprié sur le plan culturel. On le fait souvent pour économiser de l'argent. (L)

Dans deux affaires, on avait imposé aux agresseurs de se joindre à un groupe d'hommes, mais ils ne l'ont pas fait. Cette infraction a été commise il y a plus de deux mois et demi. Plus le juge remanie l'infraction, plus il est facile pour les hommes de s'en tirer. (PG)

Durant les groupes de discussion, les femmes ont exprimé leurs inquiétudes face à leur niveau d'impuissance. Dans ces cercles, nous avons discuté de l'expérience de ces femmes avec la colonisation, laquelle est également fondée sur le sexe. Ce faisant, nous avons cerné les façons par lesquelles les femmes, les enfants et les personnes qui ont moins de pouvoir sont marginalisés. Cette marginalisation fait en sorte que ces groupes ne sont pas en mesure de participer aux discussions et aux décisions portant sur ce qui est bon pour les collectivités. De dire que ceux qui préconisent les réformes de la justice réparatrice fondent leur vision commune de ce qui est bon pour nos collectivités sur ce que quelques personnes qui détiennent plus de pouvoir ont à dire ne fait que projeter une image romantique de la culture autochtone, sans tenir compte de la réalité que vivent les femmes et les enfants victimes de violence.

Le népotisme existe dans nos collectivités; on embauche des amis et des membres de la famille. Notre race est victime de discrimination, alors que les Allochtones sont mieux traités dans nos propres collectivités.

Ce matin, une femme a discuté de notre projet avec un homme. C'est comme si on lui avait claqué la porte au nez. Cela prouve bien que les collectivités ne sont pas prêtes. (SC)

Les participantes ont exprimé leur très grande inquiétude face à la mise en œuvre de ces réformes, bien qu'elles aient également admis que ces réformes pourraient s'attaquer au problème de la criminalité autochtone mieux que ne pourrait le faire le système juridique. Comme pour toutes les autres questions que nous avons abordées dans le présent rapport, le crime de violence doit être examiné dans un certain contexte social. Outre le fait que la violence ne soit pas une caractéristique innée que nous devons nous résoudre à accepter, nous devons examiner les conditions sociales qui contribuent aux taux élevés de criminalité au sein de nos collectivités. Dans son ouvrage, Carol LaPrairie mentionne que le criminologue australien John Braithwaite croit qu'il y a un manque à cet égard dans le système juridique et que « le système de justice pénale actuel ne tient aucunement compte du contexte social dans lequel la criminalité et le désordre se produisent et ce faisant, il décontextualise le délit et marginalise les diverses parties concernées »²⁰. Parce que la justice réparatrice s'attaque au contexte de la criminalité et non pas seulement à l'individu, elle a un certain mérite en ce sens qu'elle nous force à revoir les lacunes du système de justice pénale actuel. Toutefois, il est impératif d'apaiser les nombreuses inquiétudes des femmes face à la sécurité, et ce, avant même de mettre de l'avant les programmes dans nos collectivités. Les femmes qui ont participé à notre projet ont présenté de nombreuses suggestions proactives qui permettraient d'incorporer les pratiques culturelles de leurs collectivités aux besoins de sécurité des femmes.

La victime doit consentir. (L)

Notre programme est d'abord et avant tout axé sur les femmes. Il doit l'être pour presque tous les aspects de la société autochtone. (S)

Je veux que vous sachiez ce que mon fils a fait. Il a formé un groupe avec des jeunes de la collectivité. Ils se réunissent un soir par semaine pour accomplir quelque chose ensemble. C'est le soir qu'ils ont choisi pour se rassembler. C'est une façon de commencer, en réunissant des petits groupes. Chaque mois, ils se

²⁰

LaPrairie, Carol, « Altering Course, New Directions in Criminal Justice », *The Australia and New Zealand Journal of Criminology*, 1995.

réunissent pour discuter de leurs sentiments, pour acquérir de l'estime de soi et encore plus. (PG)

Il est temps que les Autochtones parlent aux agresseurs et il est temps que ceux-ci débutent une thérapie. La formation et la vérification des antécédents judiciaires sont également nécessaires. (L)

Emma LaRocque parle de son travail dans le domaine de la justice réparatrice, critiquant les définitions de collectivité et de culture, en plus de souligner le danger que posent les réformes, lesquelles reflètent davantage le système social dominant que les coutumes autochtones²¹. Il serait utile de définir la notion de collectivité, telle qu'elle est employée dans la politique de l'État. Le mot « collectivité » est utilisé pour décrire n'importe quoi, de nos réserves jusqu'à nos cercles d'amis et de connaissances, et il peut avoir une signification différente d'une personne à l'autre. Bien qu'il soit important de comprendre ce qu'est la collectivité pour pouvoir nous définir, retracer nos origines et faire valoir notre culture, ce terme peut également être employé pour nous définir comme groupe homogène, effaçant ainsi le caractère unique et particulier de certains d'entre nous, ce que peuvent faire les définitions de « collectivité » de l'État.

V. Compte rendu du symposium provincial : du 14 au 16 mars 2001

A. Travaux préparatoires

Les femmes de l'AWAN possèdent l'admirable qualité de pouvoir accomplir une quantité incroyable de travail en un court laps de temps. Grâce aux efforts diligents et systématiques

²¹ LaRocque, Emma, « Re-examining Culturally Appropriate Models in Criminal Justice Applications », dans *Michael Asch Aboriginal and Treaty Rights in Canada: Essays on Law, Equity, and Respect for Difference*, UBC Press 1997.

d'Erma Robinson, de Tamara Starblanket et des membres du comité consultatif, il a suffi d'environ un mois pour organiser le symposium, avec d'excellents résultats. Un appel aux participantes a été lancé à peu de frais. Les rafteuses ont été les premières à être informées, alors que les autres participantes ont été avisées par le bouche à oreille ou par l'entremise de communications électroniques. Les installations de Lake Sasamat pouvaient accueillir jusqu'à 90 personnes. Nous avons dû limiter le nombre de participantes compte tenu que les membres du comité consultatif, les secrétaires et les animatrices seraient également présentes.

Comme nous l'avons mentionné précédemment, nous avons accordé la priorité aux rafteuses, puis aux femmes qui répondaient à nos critères géographiques. Les femmes sont venues de maisons de transition, de projets de pensionnats, d'organismes de services d'aide sociale à l'enfance, de centres d'amitié et de bureaux de conseils de bandes. Elles sont venues à titre de participantes aux programmes de justice réparatrice et de justice communautaire, à titre de particuliers et de prestataires des programmes et des services mentionnés précédemment. À notre grand plaisir, nous avons reçu des demandes de partout au pays. Une femme provenant d'une maison de transition autochtone du Nouveau-Brunswick a payé de sa propre poche pour assister à notre symposium, tout comme l'ont fait trois autres femmes de l'Aboriginal Women's Council of Saskatchewan [Conseil des femmes autochtones de la Saskatchewan] qui dirigent un programme de mesures de rechange. Nous avons également reçu une demande d'une Autochtone qui travaille au ministère de la Justice, mais malheureusement, elle n'a pu se libérer pour l'occasion.

Parmi les animatrices se trouvaient des membres du comité consultatif et d'autres bénévoles comme les rafteuses Peg Peters et Terri Brown, ainsi que Kelly MacDonald, une avocate autochtone qui s'est récemment jointe à l'AWAN. Lors des ateliers, les participantes ont formé cinq petits groupes pour discuter des sujets prévus au programme. Les ateliers se sont

tenus le jeudi, en matinée et en après-midi, et une séance plénière a eu lieu le vendredi matin. Le reste du temps a été consacré aux discussions sur l'avenir de ce projet.

B. Contextualiser la « normalisation » de la violence

Parce que le présent rapport a servi de fondement pour les discussions, bon nombre des points soulevés étaient semblables à ceux des groupes de discussion durant la « descente du fleuve Fraser pour la justice ». Ainsi, les femmes ont parlé de la violence transmise de génération en génération et qui provient du système de pensionnat. À cet égard, les femmes ont exprimé leurs inquiétudes face à l'extrême incapacité des programmes et des services existants à répondre de façon satisfaisante aux besoins, en raison du nombre croissant de divulgations qui sont faites. Certaines participantes avaient assisté à la conférence internationale sur le pensionnat qui a eu lieu à Edmonton en février 2001. En se servant d'une analyse critique avancée, une femme a décrit l'exposé d'un homme comme un deuxième acte de violence. Outre les agressions sexuelles qu'il avait commis contre sa nièce, sa description crue, associée à son incapacité d'assumer la responsabilité pour le mal qu'il avait fait, équivalait à un deuxième acte de violence. Le fait qu'il n'ait pas compris que sa nièce refusait toujours de lui parler démontre bien son manque de responsabilité face à la situation. Les femmes ont clairement établi le lien entre la violence qui a été transmise de génération en génération dans les pensionnats et l'abus de pouvoir qui existe toujours dans nos collectivités. Une participante a expliqué que l'alcoolisme n'est rien d'autre qu'un symptôme de cette violence et que la disparition de nos langues est à la source de nos problèmes. Elle ajoute néanmoins que nous utilisons la langue en vigueur qu'est l'anglais et que nous parlons de nous guérir de cette violence.

La «normalisation» de la violence dans nos collectivités a refait surface à maintes reprises durant nos ateliers. Un groupe a fait valoir l'importance de mettre l'accent sur la contextualisation de nos problèmes sociaux à l'intérieur du cadre de la colonisation et de souligner les multiples lacunes du système juridique actuel. Si nous utilisons ce concept comme point de départ, il serait impossible pour les personnes et les institutions allochtones de continuer à blâmer nos collectivités. Elles seraient plutôt forcées d'admettre que nous ne sommes pas essentiellement violents ou criminels et que les systèmes et les institutions racistes que le régime colonial nous a imposés représentent la cause profonde de la «normalisation» de la violence. La *Loi sur les Indiens*, la fréquentation obligatoire des pensionnats, l'interdiction des potlachs et de tous nos autres rassemblements, politiques ou autres, qui ont mené aux modifications de 1951 sont tous autant d'outils de génocide qui ont fait des ravages dans nos vies.

C. Expériences sur les réserves

Une femme qui a vécu sur la réserve toute sa vie a déclaré que les agressions sexuelles et la violence faisaient partie de la vie de tous les jours dans les environs. Elle a été profondément touchée lorsque son fils a été agressé sexuellement. Bien qu'elle ne soit pas «éduquée», elle a dit espérer qu'en racontant son histoire, elle pourrait contribuer à faire avancer notre cause. Dans un des groupes, la discussion a tourné autour du concept de «réduction au silence» et du fait d'être forcées de quitter les réserves. Les participantes ont utilisé l'expression «Ne fait pas chavirer le navire à moins d'être prête à débarquer. Si tu ne débarques pas, prépare-toi à être poussée.» Dans la même veine, une autre femme a dit «quoi qu'on fasse, on est toujours perdant». Une autre femme a raconté qu'elle avait été forcée de quitter parce que son grand-père, qui était policier, était très violent, et qu'elle devait

se protéger et protéger ses enfants. Elle était convaincue que si elle restait, elle se ferait tuer pour avoir parlé.

Certaines femmes ont soulevé la question du harcèlement sexuel à l'intérieur de la réserve. Lors d'une réunion du conseil de bande, un membre a publiquement fait une blague misogyne sur une employée du ministère des Affaires indiennes, déclarant qu'il avait mis sur la table un point de discussion, « ou ai-je mis l'employée sur la table ». Les rires et les blagues ont continué jusqu'à ce qu'une femme, qui avait déjà participé à un groupe de discussion durant les premières étapes de notre projet, frappe sur la table pour leur rappeler qu'il y avait des grands-mères et des enfants dans la salle. Dans le silence qui a suivi, aucune excuse n'a été présentée. Ce récit a incité une autre femme à raconter qu'elle avait elle-même été victime de harcèlement sexuel à l'intérieur de son bureau du conseil de bande et qu'elle n'avait pu faire quoi que ce soit, parce qu'elle avait besoin de cet emploi. Ces femmes ont recommandé qu'on organise des ateliers sur le harcèlement sexuel à l'intention des bandes partout dans la province.

Les femmes des zones rurales et des régions éloignées ont dit qu'il était nécessaire de mieux comprendre leurs besoins et leurs inquiétudes. Elles sont d'avis que les ressources que leur allouent le ministère des Affaires indiennes, Santé et Bien-être Canada et les autres ministères ne sont pas suffisantes pour répondre à leurs besoins. Le manque de services téléphoniques et de modes de transport font en sorte qu'il est pratiquement impossible pour ces femmes de fuir des situations de violence.

Outre le manque d'accès aux services sur les réserves et dans les régions éloignées, les femmes ont également souligné le problème majeur que représente le manque de continuité chez les prestataires de services. Au cours de la dernière année, Northwest Inter-nation Family

and Community Services, qui dessert les régions de Dease Lake, New Aiyansh et Terrace, a embauché successivement 19 travailleurs sociaux. Le caractère éphémère est également un problème majeur des services de santé. Les femmes ont mentionné que les centres de santé embauchaient des médecins fraîchement diplômés de l'école de médecine ou des médecins ayant passé l'âge de la retraite. Elles ont affirmé que cela n'était pas rare de voir un médecin âgé, aux idées anciennes et sexistes, imposer des pratiques conservatrices aux femmes. À certaines d'entre elles, on interdit l'avortement ou les services de spécialistes alors qu'on fait croire à d'autres qu'elles sont hypocondriaques quand elles signalent des problèmes de santé.

Des critiques semblables ont été formulées au sujet de la police et des autres intervenants du système juridique dans les collectivités isolées. Les femmes ont mentionné qu'il était nécessaire d'offrir une formation contre le racisme aux policiers des collectivités éloignées, particulièrement en ce qui a trait à la violence à l'endroit des femmes. Veronica Dewar, présidente de Pauktuutit, a raconté une histoire qui a été publiée par les médias à Nunuvut et à laquelle les femmes des collectivités éloignées de la Colombie-Britannique peuvent s'identifier. Elle a ajouté qu'on avait déclaré devoir fermer les refuges parce qu'ils avaient pour effet de désunir les familles. Ces femmes ont recommandé d'élaborer des programmes d'éducation communautaire pour sensibiliser la population au concept de « condamnation de la victime ».

La confidentialité a également fait l'objet de discussion. Une aînée a parlé de la fois où elle avait fait une demande de services à son conseil de bande. Plus tard ce jour-là, elle a entendu l'employée qui avait reçu sa demande discuter du dossier avec les membres de sa famille au restaurant. L'aînée a signalé l'incident au chef et au conseil et, par la suite, l'employée a été licenciée. Cependant, avant de quitter, l'employée a détruit le dossier de l'aînée. Tout comme cela a été le cas lors de la « descente du fleuve Fraser pour la justice »,

certaines femmes ont hésité à demander de l'aide, doutant que les renseignements personnels demeureraient confidentiels.

Le népotisme et le favoritisme sont souvent des sujets de préoccupation sur les réserves. Une femme a parlé de la fois où une travailleuse des services aux victimes a refusé de s'occuper d'elle, le favoritisme étant selon elle la cause de ce refus. Les conflits d'intérêts entre les travailleurs des services aux victimes qui souhaitent faire leur travail tout en demeurant fidèles aux membres de leur famille et ceux qui détiennent des postes de pouvoir à l'intérieur des programmes de justice représentent une difficulté potentielle pour les programmes de justice réparatrice dans les collectivités éloignées.

D. Le racisme et la violence avec lesquels nous vivons

Lorsque les femmes sont forcées de quitter leurs collectivités ou qu'elles ont le courage de demander de l'aide à l'extérieur de la collectivité, l'autre obstacle auquel elles sont confrontées est le racisme. Une femme a raconté qu'elle s'était présentée dans une maison d'hébergement et que la travailleuse avait appelé la police, bien que la femme s'y soit opposée. Parce qu'elle a refusé de collaborer avec les policiers, la femme a été mise à la porte de la maison d'hébergement. Elle a posé la question suivante : « Combien d'autres femmes autochtones ont été refusées dans des circonstances similaires? » Une autre femme a raconté avoir subi une évaluation psychologique en se présentant dans une maison d'hébergement. Elle a cru qu'elle devait le faire, « même si elle ne voulait pas qu'on la pousse », pour trouver un refuge. Une troisième femme a raconté qu'elle avait été faussement accusée et expulsée d'une maison d'hébergement, en dépit du fait qu'elle souffrait de la grippe. Elle n'a eu d'autre choix que de retourner chez son ex-conjoint. Le racisme est également une réalité pour les femmes autochtones qui travaillent dans les organismes allochtones de lutte contre la violence. Une

travailleuse de première ligne a mentionné qu'on s'attendait à ce qu'elle se charge de toute l'éducation antiraciste, en plus d'accomplir toutes les autres fonctions relatives à son poste. En imposant à ces travailleuses des conditions qui provoquent un épuisement professionnel, on se retrouve en bout de ligne sans aucune travailleuse autochtone. Une autre travailleuse de première ligne a astucieusement suggéré la création d'un modèle provincial de « pratiques exemplaires autochtones » pour les organismes allochtones de lutte contre la violence, lequel permettrait de résoudre les nombreux problèmes de néo-colonialisme et de racisme qui surgissent continuellement. Malgré tout, ces travailleuses de lutte contre la violence se sont dit d'avis que la présence d'une maison d'hébergement sur la réserve n'était pas non plus une solution, en raison des problèmes de sécurité.

Une participante a raconté qu'elle avait été victime de racisme alors qu'elle se trouvait dans un grand magasin avec sa fille. On l'avait arrêtée puis fouillée à nu. Lorsqu'elle a tendu sa facture, on l'a accusée de l'avoir ré-utilisée pour deux articles et on lui a interdit l'accès à tous les établissements canadiens de ce grand magasin. Depuis cet incident, elle déteste faire des courses parce que, comme bon nombre de femmes autochtones, elle considère cette activité comme une source de harcèlement et de violence. Le climat raciste qui dévalorise et démoralise les femmes autochtones est un facteur de « normalisation » de la violence.

Réagissant à la violence dont elle était victime, une femme a présenté une demande à l'aide juridique pour obtenir une ordonnance préventive. Sa demande a été rejetée. Après avoir réussi à payer 3700 \$ en frais d'avocat, la police l'a informée qu'elle ne pouvait exécuter cette ordonnance. Durant la séance plénière, une autre femme a signalé qu'il existait un « registre d'ordonnances de protection » à Victoria, dans les cas où la police ne peut obtenir ces dossiers. Elle a ajouté que Corrections Canada possède son propre registre et qu'on avise les victimes lorsque les délinquants sont libérés ou s'échappent de prison. Ce partage d'information et d'idées a été l'un des points culminants du symposium.

E. Partager nos connaissances et nos idées

Les travailleuses de première ligne qui ont participé au symposium se sont révélées une mine de renseignements. Ces femmes ont parlé de la nécessité d'accroître l'éducation et l'information dans un certain nombre de domaines. Par exemple, ces prestataires de services ont affirmé que les employés des services d'aide aux victimes n'informent pas toujours les femmes sur le «Projet sécurité », un programme qui assure la sécurité des femmes en leur fournissant un téléphone cellulaire ou une ligne terrestre quand elles sont à risque. Elles peuvent se procurer ces téléphones auprès des services d'aide aux victimes. D'autres ont éduqué les participantes au symposium sur les accusations de « violence mutuelle », méthode employée par les agents de la GRC pour accuser réciproquement les femmes lorsqu'ils sont appelés à intervenir dans une « querelle conjugale ». On a souligné que cette méthode ne tenait pas compte du déséquilibre des pouvoirs entre l'homme et la femme à l'intérieur du couple. Une participante a raconté comment cela lui était arrivé. Après avoir été victime d'agression sur la rue, elle a appelé la police. Les policiers l'ont alors accusée et lorsqu'elle s'est présentée devant les tribunaux, elle a plaidé coupable, parce qu'elle pensait qu'on ne la croirait pas.

En ce qui concerne les « systèmes », certaines travailleuses de première ligne ont clairement indiqué qu'il était important de comprendre les procédures à suivre pour formuler une plainte et en appeler d'une décision, que ce soit auprès des services de police, des avocats, des avocats de la Couronne ou des juges. Elles ont également souligné l'importance de bien connaître les lacunes de ces procédures, particulièrement celles qui concernent les services de police qui s'enquêtent eux-mêmes. Il est très malheureux que cette information ne soit pas disponible dans un format accessible. On a encouragé les participantes à remettre en question tous les services qu'elles reçoivent, y compris les services sociaux, médicaux, d'aide

sociale à l'enfance, de logement, etc., en n'oubliant pas qu'il existe un opportunisme et un désir de tirer profit de la douleur et de la souffrance des femmes. Cette femme a également admis qu'il était difficile de tout remettre en question, « parce qu'on nous a mis dans la tête que nous avons tout gratuitement ». C'est précisément le genre d'analyse critique et de stratégie que nous espérions inspirer lorsque nous avons planifié cet événement et les autres rencontres avec les femmes autochtones.

Les participantes provenant de l'Aboriginal Women's Council of Saskatchewan ont proposé de bonnes idées en se basant sur leurs travaux. De toute évidence, elles dirigent un programme « Femme-Retour » semblable à celui de « Enfant-Retour ». Les femmes qui craignent de se faire enlever ou de se faire tuer peuvent s'inscrire à ce programme. En Saskatchewan, six femmes autochtones ont été retrouvées au cours de la dernière année et il a été extrêmement difficile de les identifier. C'est précisément ce genre de liens et de réseaux qu'on doit établir afin d'accroître l'efficacité du système juridique afin de retrouver les nombreuses femmes autochtones qui ont disparu dans les rues du quartier est du centre-ville, à l'intérieur de la Colombie-Britannique et ailleurs au pays.

Encore une fois, les femmes ont exprimé leur mécontentement face à la politique sur « Les enfants témoins d'actes de violence », qu'elles considèrent comme créant un silence plus profond, en raison de la menace que représente la prise en charge des enfants par l'État. Cette politique les empêche d'envoyer leurs enfants en thérapie ou d'en suivre une elles-mêmes. Les femmes ont mentionné que la surveillance constante des mères autochtones constituait un « racisme systémique ». À maintes reprises, les femmes ont souligné qu'il était nécessaire de recevoir des services pour leurs enfants et leurs adolescents, sans craindre que cette information soit utilisée contre elles dans le but de leur faire du tort. Les participantes du symposium ont souligné l'importance d'empêcher que les enfants se joignent à des gangs et de

faire en sorte que le cycle de violence ne se transmette pas à la prochaine génération, et ce, en s'assurant que les enfants témoins d'actes de violence peuvent en parler à une personne qui les aidera à guérir. Plusieurs femmes ont fait valoir la nécessité d'éliminer « l'intimidation » dans les écoles afin que les enfants ne soient pas également des victimes à l'extérieur du domicile.

F. Que le processus de guérison commence

La plupart des participantes au symposium ont déclaré de façon catégorique qu'il était nécessaire de consacrer des ressources au processus de guérison. Bon nombre d'entre elles ont dit croire qu'une approche holistique serait plus productive que l'approche fragmentée présentement utilisée dans la majorité des programmes et des services. Les femmes ont mentionné qu'une des façons de mieux les servir consisterait à créer des installations « réservées aux femmes autochtones », ainsi qu'un plus grand nombre de centres de sevrage. Une prestataire de services a suggéré que l'on porte une plus grande attention à la consommation d'aliments traditionnels dans les établissements de soins comportant l'hospitalisation afin d'accélérer le processus de guérison. Elle a affirmé que le taux de succès du traitement de la toxicomanie était seulement de 10 % et que, selon elle, il s'agissait d'une autre « industrie » où des profits pouvaient être accumulés par ceux qui offrent ces services. Une autre femme a mentionné que, selon elle, une meilleure structure d'entraide et un processus de suivi auprès des personnes qui ont subi des traitements dans ces centres permettraient d'accroître leur chance d'atteindre la sobriété. Dans un autre groupe, les femmes ont exprimé le sentiment que l'atteinte de la sobriété ne suffisait pas et qu'un haut niveau de dysfonctionnement et de violence risquait de subsister si on n'allait pas plus loin dans le processus de guérison.

Il semble que le manque de sentiment d'identité soit un sujet de préoccupation pour plusieurs femmes, qui considèrent la guérison essentielle à ce niveau. Elles sont d'avis que les femmes qui en souffrent davantage sont celles qui ont été transplantées dans les centres urbains et celles qui ont été prises en charge par l'État à la suite des adoptions massives des années soixante, phénomène ayant mené, entre autres, au suicide, à la distance entre les membres d'une même famille, à la violence et aux comportements abusifs, ainsi qu'à des comportements auto-destructeurs, comme la prostitution et la toxicomanie. Les femmes ont affirmé qu'elles avaient besoin d'en savoir davantage sur la culture autochtone et sur les relations familiales saines. La réalité que constitue la famille reconstituée et le processus d'intégration à cette famille ont également été mentionnés comme sources de problèmes. En plus de l'apprentissage des différentes cultures autochtones, les femmes ont mentionné la nécessité d'offrir des ateliers sur la prévention du suicide et sur la lutte contre la violence, ainsi que des services de soutien pour celles qui reviennent dans les collectivités autochtones après avoir vécu à l'intérieur des organismes de protection de la jeunesse. Une participante nous a dit qu'elle souhaitait que le symposium lui apprenne quelque chose qui pourrait lui être utile chez elle.

Parce que l'impact du génocide culturel a été à ce point intense, il existe aujourd'hui une grande soif pour la culture et la spiritualité autochtones. Malheureusement, les agresseurs ont exploité la situation. Plusieurs de nos groupes ont consacré beaucoup de temps à discuter des problèmes engendrés par la violence transmise à travers des générations et du rôle prépondérant des aînés « violents » dans les activités comme les cercles de guérison et les cérémonies spirituelles. De l'avis d'une participante, la spiritualité est « un élément de contes de fées » pour ceux qui en sont assoiffés et qui ont de ce fait un très grand respect pour les aînés violents. Une autre femme a raconté que sa collectivité comptait de nombreux aînés violents qui avaient tous été victimes de violence dans les pensionnats. Une autre participante a dit que les

aînés participaient à la Danse du Soleil et aux autres cérémonies spirituelles, alors qu'ils avaient eux-mêmes besoin de se guérir. Elle a exprimé sa frustration face au fait qu'on oublie leurs crimes, simplement parce qu'ils participent aux cérémonies. Plusieurs femmes ont exprimé l'opinion qu'on devait d'abord guérir les aînés. Une d'entre elles a recommandé que les groupes de femmes élaborent un processus « d'accréditation » pour effectuer un contrôle des aînés et des chefs spirituels, semblable au processus de vérification du casier judiciaire ou de vérification des références. Une femme très perspicace a suggéré que nous devons tenir compte du conflit entre les traditions qui exigent le respect envers les aînés et le besoin rigoureux de rompre le silence lorsque les aînés abusent des pouvoirs et de l'autorité qui leur ont été conférés. Elle ajoute qu'en bout de ligne, les Autochtones devraient en arriver à pouvoir s'exprimer sans que cela soit considéré comme contraire à la tradition. Dans la même veine, une autre participante a dit qu'il était important de faire la distinction entre ce qui constitue un acte de violence et un débat sain. Pour bon nombre de personnes ayant survécu à la violence, les opinions contraires peuvent être interprétées comme un acte de violence. Cependant, nous avons le droit de mener des débats sains et de nous en servir pour rompre le silence.

La guérison des agresseurs a fait l'objet de longues discussions. Comme d'habitude, cette question s'est avérée très délicate. Certaines participantes ont soutenu avec énergie que nous devons en apprendre davantage sur les agresseurs pour mieux les comprendre et développer des programmes efficaces à l'intention des délinquants. Certaines participantes ont admis qu'elles étaient très tristes pour les pédophiles et se sont demandé comment ils sont parvenus à se désensibiliser face à la douleur des enfants. Ces femmes ont soutenu que nous ne pouvions les laisser en liberté pour qu'ils récidivent dans nos collectivités. Une participante a parlé d'un jeune homme de sa collectivité qui avait été emprisonné pour des actes incestueux qu'il avait commis à l'endroit de sa sœur. Son père, ses oncles et ses frères avaient tous commis l'inceste. En prison, il a reçu l'aide dont il avait besoin et a appris le langage qui lui a

permis de comprendre son problème. Par contre, il ignore s'il récidivera. Dans ce cas, le système de justice pénale a fait son travail en réhabilitant le délinquant plutôt que de lui enseigner d'autres comportements criminels. D'autres femmes ont souligné l'importance de consacrer temps et espace durant le symposium pour être à l'écoute des besoins et de la douleur des femmes et des enfants qui ont été victimes de violence. Bon nombre de participantes ont affirmé que le sujet de la violence leur faisait revivre leur propre douleur. Ces femmes nous ont demandé de leur accorder le temps nécessaire pour verser des larmes et poursuivre leur processus de guérison. En plus du désir d'être écoutées, ces femmes nous ont demandé de ne pas les juger. À cette fin, nous avons organisé un cercle de guérison pour toute la journée du jeudi. Une des participantes a mentionné qu'elle était reconnaissante à l'AWAN pour l'aide qu'il avait bien voulu apporter aux femmes autochtones à cet égard.

Dans cet esprit, le fait que les femmes autochtones qui ont participé à notre symposium aient exigé l'espace nécessaire pour entreprendre des travaux de guérison témoigne de la réalité de nos vies. Notre participation aux changements fondamentaux et notre tentative d'entreprendre des changements sociaux, tout en vivant dans le « ventre de la bête » ne sont pas des tâches faciles. Certaines d'entre nous avons ressenti le besoin pressant d'entreprendre ces changements, alors que d'autres ont jugé que notre initiative constituait un geste plutôt insensible face au trouble personnel. Encore une fois, les tensions internes nous ont empêchées d'avancer d'un seul et même cœur et d'un seul et même esprit. Nous devons cependant aller de l'avant!

G. Justice réparatrice?

Bon nombre de participantes de notre symposium et de nos groupes de discussion ont exprimé leur mécontentement face au manque d'accès à l'information sur la justice réparatrice

et sur les autres formes de justice. Leurs perceptions étaient très similaires à celles des membres de l'AWAN au début de notre participation au programme de justice transformatrice autochtone de Vancouver. Parce qu'elles ne croyaient pas bien comprendre le concept de « justice réparatrice », ces femmes se sont senties désavantagées par rapport aux autres qui ont apporté une contribution positive à la discussion. Elles ont recommandé à l'AWAN de rédiger des documents en langage profane et d'inclure des définitions, afin qu'elles puissent participer activement à la conception de ces programmes au sein de leurs collectivités. L'AWAN s'est objecté vivement au manque de participation des femmes autochtones et des services d'aide aux victimes à l'élaboration des politiques et des programmes et les participantes du symposium semblent avoir exprimé les mêmes inquiétudes. Durant le symposium, une aînée a affirmé que, bien qu'elle soit une matriarche traditionnelle, cela n'avait pas pour autant empêché sa collectivité de la mettre à l'index pour s'être exprimée. Elle a dit douter que la justice réparatrice puisse fonctionner sur sa réserve. Les femmes ont recommandé qu'aux fins de l'étude, nous menions de nombreuses entrevues avec les femmes pour obtenir leurs opinions et leurs recommandations.

Un groupe du symposium a posé des questions semblables à celles formulées par les femmes de l'AWAN. Que réparons-nous quand nous parlons de justice réparatrice? La virginité? Les dommages causés par les tensions qui existent à l'intérieur d'une relation intime malsaine? Remettons-nous en place la colère qui existait avant l'incident de violence? Les femmes ont fait valoir qu'il y avait encore beaucoup de travail à faire pour mieux comprendre le renversement des rôles en situation de violence. Bon nombre de femmes croient que les mythes culturels qui ont été adoptés par le système judiciaire et, par extension, l'ensemble de la société, doivent être détruits et qu'on ne doit pas faire jouer aux délinquants le rôle de victime. Une participante a affirmé que ce système fait en sorte d'empêcher la guérison des délinquants et de laisser les femmes et les enfants subir les conséquences émotives et mentales, ce qui a

pour effet de perpétuer la « normalisation » de la violence. Certaines femmes ont catégoriquement exprimé leur désaccord face à l'utilisation de la justice réparatrice dans les situations de violence, d'agression et de crimes sexuels, alors que d'autres se sont dites en faveur. Le programme de Stolo Nation, par exemple, a déjà commencé à déjudiciariser les cas de violence, comme l'ont fait d'autres programmes autochtones dans la province.

Certaines femmes sont de l'avis que nous devons en apprendre davantage sur la dynamique des agressions sexuelles et d'autres formes de violence avant même de songer à utiliser la justice réparatrice ou d'autres formes de justice. Nous devons également en apprendre beaucoup plus sur les droits des femmes et des enfants et sur la normalisation de la violence, ont-elles ajouté. Puisque la législation sur les droits de la personne ne nous protège pas sur la réserve et parce que nous ne jouissons pas des mêmes droits que les autres Canadiennes, nous devons accorder une grande importance à la façon dont nous pouvons protéger ces droits. Dans la mesure où nous pouvons sensibiliser le public, nous pourrions nous attaquer au « népotisme qui règne à l'intérieur des conseils de bandes qui sont une affaire de famille et de vieille clique ». De nombreuses participantes ont tenu à faire renaître le respect envers le rôle des femmes dans les collectivités et d'en faire une stratégie de lutte contre la violence et la mise en œuvre des nouvelles initiatives de justice réparatrice.

La situation est ironique puisque l'argument invoqué par le gouvernement pour justifier le bien-fondé des programmes pilotes est que ceux-ci tirent leurs origines dans la « sagesse tribale » et qu'ils sont « fondés sur la culture ». Il est évident que l'utilisation du mot « culture » est problématique. Il est soi-disant difficile de définir les pratiques traditionnelles après des siècles de colonisation qui ont sérieusement limité notre capacité de participer à ces pratiques. Alors, qui définit le mot « culture »? Une participante a mentionné que ce sont les juges et des

personnes allochtones qui créent ces programmes de justice alternative. Clara Linklater²² soutient la même affirmation au sujet du programme au Yukon. Plus difficile encore est le fait que, comme Emma LaRocque l'a affirmé²³, c'est la société dominante, raciste et sexiste qui nous entoure qui détermine comment nous devons comprendre ces traditions. Ce qu'il faut retenir, c'est que nous devons sérieusement remettre en question les notions de « culture » et de « pratiques traditionnelles » avant de pouvoir les utiliser dans le contexte des modèles de justice réparatrice et de justice alternative autochtones.

Un autre aspect sur lequel nous devons nous interroger est le concept de « collectivité ». Naturellement, les participantes du symposium ont souligné l'importance de la participation et des commentaires de la collectivité au développement des programmes de justice réparatrice. Elles ont également fait valoir que les femmes font également partie de cette collectivité. Par « collectivité », désigne-t-on la « collectivité culturelle », auquel cas le concept devient trop compliqué dans le contexte des collectivités urbaines autochtones? Quelle culture l'emporte sur les autres et comment pouvons-nous créer un organisme dirigeant représentatif? Désigne-t-on des collectivités géographiquement définies? Dans ce cas, il pourrait également être difficile d'en établir les critères puisque les habitants d'une région pourraient vraisemblablement commettre un crime dans une autre région. En ce qui concerne la compétence, les Premières nations sont-elles responsables pour tous leurs membres, qu'ils soient sur la réserve ou à l'extérieur? Voilà quelques-unes des questions posées par les participantes de notre symposium, alors que d'autres proviendront de l'analyse documentaire menée par l'AWAN²⁴.

²² Forde, Jan, « True North, True Solutions? », dans *Listening to the Thunder*, Vancouver, Women's Research Centre, 1995.

²³ *Idem*, « Re-examining Culturally Appropriate... »

²⁴ Une analyse documentaire préparée par Kelly MacDonald pour l'AWAN sera bientôt publiée.

Les autres recommandations qui ont été formulées durant le symposium portent sur le développement d'un modèle de « pratiques exemplaires » autochtones qui pourrait servir de guide pour les programmes, actuels ou nouveaux, de justice réparatrice et alternative. Un « manuel de ressources » provincial pourrait fournir de l'information de base, que ce soit sur les procédures à suivre pour une vérification du casier judiciaire ou pour des questions plus complexes, comme les consultations auprès d'une collectivité englobante. Éventuellement, il pourrait s'agir d'un des résultats du projet auquel participe actuellement l'AWAN.

Les femmes présentes au symposium participent à de tels programmes, comme celui intitulé « Unlocking Justice » à Hazelton et les programmes de Haida Gwaii et Stolo Nation. Une de ces femmes a mentionné qu'on leur confiait un nombre élevé de cas accumulés dans le système judiciaire. Une autre s'est dit d'avis que les cas où il y a antécédents de violence pourraient être confiés au système de justice réparatrice, dans la mesure où tous les membres de la collectivité travaillaient ensemble. Une autre femme a demandé, en parlant d'un programme mis sur pied dans la région de Victoria : « Pourquoi essaient-ils encore de nous le faire accepter? Nous l'avons déjà rejeté une fois. » La situation qu'elle a décrite effraie de nombreuses intervenantes féministes du domaine de la lutte contre la violence et nous a incité à nous mobiliser pour travailler sur ce projet²⁵. Ces femmes ont proposé d'animer des groupes de discussion et de contribuer autrement aux prochains travaux de recherche qui seront effectués dans le cadre de notre projet et nous avons accueilli leur proposition avec enthousiasme.

²⁵ Dans ce programme « d'accès à la justice », un jeune homme reconnu coupable d'agression sexuelle n'a pas eu à assumer la responsabilité de son crime, grâce à l'intervention politique d'un parent en position de pouvoir. À maintes reprises, le délinquant a été condamné à participer à des cérémonies spirituelles plutôt que d'être emprisonné. Pour une discussion en profondeur, voir C. Barnett (P.C.J.), *Circle Sentencing/Alternative Sentencing*, [1995] 3 C.N.L.R. 1

VI. Recommandations et conclusions

Les recommandations formulées sont divisées en trois grands volets. Le premier a comme objectif d'orienter la recherche vers un but précis. Les femmes ont réclamé plus d'information sur un certain nombre de sujets, notamment sur le contexte de colonisation à l'intérieur de chaque section et de chaque point discuté et sur une meilleure élaboration des citations utilisées au présent rapport. Ainsi, elles ont demandé qu'on approfondisse la discussion sur les femmes qui fréquentent les centres de traitement, sur le manque de suivi et de services de soutien, sur l'absence d'un « plan de rétablissement de deuxième étape » qui va au-delà de la sobriété et sur plusieurs autres questions connexes. Elles ont également réclamé une approche plus quantitative qui inclurait des données démographiques précises pour les diverses régions, particulièrement en ce qui concerne nos enfants. Elles ont également dit souhaiter qu'on inclue, dans la mesure du possible, des références d'ouvrages écrits par des femmes autochtones, plutôt que par des auteurs allochtones. L'AWAN tiendra compte de ces recommandations dans ses prochains travaux de recherche qui se poursuivront grâce à la « subvention de développement » que nous prévoyons recevoir en septembre 2001.

Le deuxième volet des recommandations concerne les « ressources, les programmes et les services inadéquats ». Les femmes ont dit croire que si nous pouvions délimiter ou inventorier les programmes et les services existants et les méthodes employées pour les déployer, nous serions mieux placées pour observer et critiquer la capacité d'un programme de justice alternative à utiliser ces services. Les femmes ont catégoriquement affirmé que la plupart des programmes et des services qui existent présentement sont à ce point surchargés qu'il est très difficile de fournir autre chose que des services essentiels. Certaines ont souligné la nécessité d'inclure les besoins médicaux et de soins de santé dans notre discussion sur les services de lutte contre la violence. En ce qui a trait à l'éducation et à l'aiguillage, une

participante a suggéré d'offrir un numéro sans frais que les femmes autochtones pourraient composer pour obtenir de l'information qui les concerne particulièrement. Dans l'ensemble, nous croyons que ces propos illustrent bien le manque d'accès aux services d'aiguillage et aux ressources documentaires. Les femmes ont affirmé qu'il était essentiel, dans un programme de lutte contre la violence, d'avoir les ressources et l'infrastructure nécessaires pour éliminer les formes systémiques de discrimination. De nombreuses participantes ont fait valoir que le peu de ressources dont disposent les services de lutte contre la violence sont souvent détournées. Cela peut prendre la forme d'une mauvaise prestation de services de lutte contre la violence ou d'un détournement complet des ressources financières au profit d'autres programmes. L'AWAN irait plus loin en affirmant que l'essentiel serait d'avoir des organisations autonomes de femmes autochtones qui représentent les intérêts de ces femmes. Après tout, l'État suppose une égalité des chances en ce qui a trait aux relations de pouvoir dans la création de programmes de justice réparatrice et alternative. Par conséquent, notre tâche consiste à rompre les relations patriarcales et paternalistes qui nous désavantagent en tant que femmes autochtones.

Le troisième volet des recommandations concerne les programmes de justice réparatrice ou alternative. Comme nous l'avons mentionné précédemment, les femmes veulent, au départ, des ressources écrites en langage simple et contenant des définitions claires. Les femmes ont également mentionné qu'il était nécessaire de bien délimiter les compétences ainsi que les procédures ou les méthodes de prise de décisions, et ce, pour tous les programmes de justice alternative. Elles ont également ajouté que cette information devait être accessible à tous les membres de la collectivité. À la suite de ces « organigrammes », les participantes ont réclamé un compte rendu détaillé du mandat et de la description de travail des employés des services d'aide aux victimes, des travailleurs sociaux de la bande et de tous les autres travailleurs sociaux et de développement communautaire, des policiers, des tribunaux et des chefs politiques autochtones qui travaillent avec les modèles de justice alternative. Elles ont

également souligné l'importance de clarifier la signification que nous donnons aux concepts de « culture » et de « collectivité » dans le contexte de la justice réparatrice. Elles ont également suggéré qu'une section de notre rapport soit réservée à une « Foire aux questions » (FAQ) et que celle-ci présente une analyse et des ressources documentaires plus détaillées concernant les divers aspects des modèles de justice réparatrice et alternative, ainsi que des politiques de lutte contre la violence. L'AWAN a récemment affiché un site Web et nous considérons qu'il s'agit d'un moyen que nous pourrions utiliser pour fournir ce type d'information. Nous nous efforçons également de créer un bulletin d'information à l'intention des femmes autochtones de partout dans la province en vue de leur communiquer les résultats des divers projets que nous menons. Nous tenons à rappeler que la phase d'élaboration de la prochaine étape des travaux visera à mettre au point les mécanismes de mise en œuvre de certaines de ces recommandations et à déterminer ce que nous pouvons et ne pouvons pas accomplir. Une partie du processus consistera à sensibiliser les collectivités pour les inciter à établir des partenariats et à obtenir leur autorisation de travailler sur leurs territoires. Le symposium nous a permis de jeter certaines de ces bases, mais il reste encore beaucoup de travail à faire.

Nous avons jugé approprié de conclure notre rapport avec un récit. Durant la « descente du fleuve Fraser pour la justice », nous avons assisté à une cérémonie d'érection du mât totémique, où nous avons rencontré un aîné autochtone qui avait, à la connaissance de certains de nos membres, commis une agression sexuelle contre une femme dans sa suerie. Cela n'avait pas empêché cet homme de travailler pour une organisation allochtone bien en vue, où il occupait une profession d'aide, tout en continuant de jouir du prestige habituellement réservé aux aînés. En dépit de la crainte ressentie par certains de nos membres et des débats qui s'étaient amorcés, un membre de l'AWAN s'est présenté au micro et a annoncé ceci : « Vous savez qui vous êtes, nous savons ce que vous avez fait et vous ne pourrez plus continuer de vous en sortir ainsi. » Il s'agissait d'un geste courageux et nous avons célébré cette victoire,

tout en continuant d'en discuter après notre départ et durant la descente. Ce débat n'était sans doute qu'un microcosme de ce qui se produit dans les collectivités des Premières nations partout au pays et dans d'autres collectivités indigènes du monde. De l'avis de certaines femmes, nous devons travailler avec, et non pas contre, les hommes dans le processus de guérison alors que pour d'autres, ce n'est ni le moment ni l'endroit pour entreprendre une telle démarche. Certaines d'entre nous se sont demandé « s'il existe un moment ou un endroit qui se prête à une discussion sur cette horrible vérité ». Une des femmes ayant participé à la descente est venue au symposium et nous a fait le compte rendu de ce qui lui était arrivé par la suite. De retour chez elle, elle a soulevé la question à plusieurs reprises, mais chaque fois, elle s'est heurtée à un mur de silence. Elle s'est alors mise à réfléchir sur le fait que les gens évitaient ce sujet de conversation et elle en a conclu que les hommes avec qui elle avait parlé avaient l'impression que les commentaires du membre de l'AWAN durant la cérémonie d'érection du mât totémique s'adressaient à eux. Nous pouvons nous inspirer de ce récit pour bien comprendre que, aussi difficiles que soient les travaux, nous devons continuer à parler du problème de la violence et à l'exposer. Quand nous décidons de rompre le silence et risquons du même coup d'être perçues comme bouleversant les traditions en dénonçant nos aînés, qui perpétuent la normalisation de la violence dans nos collectivités, nous avons un impact retentissant. Chacune d'entre nous est ressortie de l'atelier en célébrant cette petite victoire et avec le sentiment d'être rajeunie et prête à entreprendre les prochaines étapes des travaux de lutte contre la violence faite aux femmes et aux enfants autochtones, que cette violence provienne de l'intérieur du couple ou de l'État.

Glossaire des termes

Dossiers K: Toute disposition de la politique sur la violence contre les femmes dans le couple du Ministry of Attorney General qui a trait à la violence contre les femmes, y compris les coups et blessures et l'agression sexuelle²⁶.

Justice réparatrice: Parfois appelée justice autochtone ou justice transformatrice, plus communément associée au système de justice pénale. Il ne s'agit ni d'un modèle ni d'un système distinct – décrit parfois comme une philosophie, parfois comme une vision. À de nombreux égards, il s'agit d'un choix qui consiste à examiner les conflits, la criminalité et la collectivité à travers une lentille particulière – une lentille qui tient compte des besoins de la victime, de la collectivité et du délinquant. La justice réparatrice favorise le dialogue et la responsabilité pour le comportement passé, tout en mettant l'accent sur la résolution future des problèmes et sur la connaissance des obligations créées par le délit. La justice réparatrice considère le crime comme une violation d'une personne par une autre et non pas seulement comme une infraction à la loi. Parmi les programmes conçus à partir des principes de la justice réparatrice, notons les mécanismes de justice communautaire, les conseils de détermination de la peine, les cercles de guérison, la médiation entre la victime et le délinquant et les conférences avec des groupes de familles. La façon de penser de la justice réparatrice peut influencer le fonctionnement d'un programme de méthode alternative de résolution des conflits – qu'il s'agisse d'un conflit d'argent ou concernant un bien matériel, le comportement d'un jeune qui n'est pas signalé à la police, une relation parent-enfant qui attire l'attention de l'aide sociale à l'enfance ou un comportement criminel d'adulte²⁷.

Règlement extrajudiciaire de différends ou mesures de rechange: Ils sont employés pour décrire différents processus de règlement de conflits. Le terme « extrajudiciaire » signifie qu'il n'est pas nécessaire d'aller devant les tribunaux. Dans le RED, les personnes qui ont un problème cernent les questions dont il est nécessaire de discuter et travaillent pour trouver une solution. Elles ont un plus grand contrôle sur la situation qu'elles n'en auraient si un avocat négociait en leur nom ou si un juge rendait une décision dans leur cas. Ces programmes sont

²⁶ Politique sur la violence contre les femmes dans le couple du procureur général de la Colombie-Britannique.

normalement associés aux conflits autres que ceux à caractère criminel. Parmi les méthodes employées, notons la négociation raisonnée, la conciliation, la médiation, la facilitation, l'arbitrage et le règlement extrajudiciaire des conflits justiciables d'un tribunal²⁸.

Déjudiciarisation : Situation où les délinquants sont considérés admissibles à participer au processus de règlement extrajudiciaire des différends ou de justice réparatrice et sont dirigés à l'extérieur du système de justice pénale.

Conférences avec des groupes de familles : L'objectif de cette méthode consiste à détourner les jeunes délinquants du système judiciaire, de permettre aux victimes de participer activement au processus de réparation, d'obtenir compensation pour les dommages matériels, le cas échéant, pour sensibiliser les jeunes délinquants aux conséquences de leur comportement et pour mobiliser la famille et les proches ou la « collectivité de soins »²⁹.

Cercle de détermination de la peine : Processus durant lequel les membres de la collectivité recommandent une peine dans les cas impliquant des membres de leur propre collectivité. Le cercle est composé de l'accusé et de la victime, des membres de leurs familles, d'aînés, d'un juge président et des autres membres concernés de la collectivité. Sont également présents l'avocat de la défense, un procureur et/ou des policiers³⁰.

Médiation ou réconciliation entre la victime et le délinquant : Rencontre face à face entre les victimes et les délinquants, en présence d'un médiateur qualifié. Les parties ont la possibilité de parler de l'infraction, d'exprimer leurs sentiments et leurs inquiétudes, d'obtenir des réponses à leurs questions et de négocier pour trouver une solution. Les médiateurs n'imposent aucun règlement³¹.

²⁷ *Making it Safe, Women, Restorative Justice and Alternative Dispute Resolution*, Provincial Association Against Family Violence – Terre-Neuve et Labrador, 2000.

²⁸ *Idem*.

²⁹ LaPrairie, Carol, « Altering Course: New Directions in Criminal Justice, Sentencing Circles and Family Group Conferences », dans *The Australia and New Zealand School of Criminology*, 1995.

³⁰ *Idem*.

³¹ Kachuk, Patricia, « Restorative Justice: An Overview », présentation de l'AWAN, 2000.

Groupes de responsabilisation communautaire et de détermination de la peine : Ils forment des comités régionaux ou des comités de justice pour la jeunesse, des comités de responsabilisation, des comités sur le système correctionnel et des groupes de détermination de la peine. La plupart de ces comités sont composés de citoyens bénévoles ou d'aînés qui se servent souvent de mesures de justice réparatrice comme la restitution, la réparation, la médiation et la participation de la victime. Une tentative est faite pour atténuer les conditions sociales qui contribuent à la criminalité. Ces comités exercent leurs activités dans les collectivités autochtones et allochtones et peuvent servir aussi bien les adultes que les jeunes³².

³²*Idem.*

Annexe I

Questions du groupe de discussion

Les femmes ont-elles été victimes de violence dans leurs collectivités et comment cette violence est-elle perçue?

Comment la famille, la collectivité et les institutions réagissent-elles face à la violence?

Croyez-vous que la justice réparatrice et les mesures de rechange sont appropriées pour lutter contre la violence faite aux femmes et aux enfants?

Selon vous, comment pouvons-nous mettre fin à la violence dans nos collectivités?

Si l'AWAN obtient du financement pour ce projet, à votre avis, comment devrions-nous effectuer la recherche?

Questions de suivi auprès de la collectivité

Combien y a-t-il de réserves dans la région?

Combien de membres cette collectivité compte-t-elle, à l'intérieur et à l'extérieur des réserves?

Quels sont les types de ressources qui sont offerts aux femmes dans la collectivité? Les centres urbains desservent-ils les régions périphériques?

De ces organismes, combien sont d'origine autochtone?

Les organismes allochtones ont-ils des employés qui servent la population autochtone ou qui ont une plus grande clientèle autochtone?

Quelles sont les réserves qui appliquent les principes de justice réparatrice et quels sont les programmes qu'elles ont adoptés?

Bibliographie

- BARGEN, Jenny. « A Critical View of Conferencing », *The Australian and New Zealand Journal of Criminology: Crime, Criminology and Public Policy*, 1995.
- BARNETT, C. (P.C.J.). « Circle Sentencing/Alternative Sentencing », 3 C.N.L.R. 1, 1995.
- BLANEY, Fay. *Update on the Aboriginal Women's Journey for Justice*, Vancouver, Aboriginal Women's Action Network, 2000.
- BRAITHWAITE, John, et Kathleen DALY. *Masculinities, Violence and Communication Control*, Londres, Routledge, 1994.
- CRNKOVICH, Mary. *Report on Sentencing Circle in Kangiqsujuaq*, préparé pour Pauktuutit et le ministère de la Justice, Canada, 1993.
- CROSBY, Marcia. « Speak Sm'algyax Grandma, Speak Haida Grandpa », *Sharing Our Experience*, Arun Makherjee (éd.), Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme, Ottawa, 1993.
- FORDE, Jan. « True North, True Solutions? », *Listening to the Thunder*, Vancouver, Women's Research Centre, 1995.
- FREIRE, Paulo. *Pedagogy of the Oppressed*, Continuum Publishing Corporation, New York, 1985.
- HOOPER, Steven, et Ruth BUSCH. « Domestic Violence and the Restorative Justice Initiatives: The Risks of a New Panacea », *Waikato, 2 Review* 101, 1996.
- HERMAN, Judith. *Trauma and Recovery: The Aftermath of Violence – From Domestic Abuse to Political Terror*, Basic Books, New York, 1992.
- HUNTLEY, Audrey, et Fay BLANEY. *Bill C-31: Its Impact, Implications and Recommendations for Change in British Columbia - Final Report*, Vancouver, Aboriginal Women's Action Network, 1999.
- LAPRAIRIE, Carol. *Aboriginal Crime and Justice: Explaining the Present, Exploring the Future*, préparé pour le ministère de la Justice, Ottawa, 1992.
- LAPRAIRIE, Carol. « Altering Course: New Directions in Criminal Justice. Sentencing Circles and Family Group Conferences », *The Australian and New Zealand Journal of Criminology: Crime, Criminology and Public Policy*, 1995.
- LAPRAIRIE, Carol. « The New Justice: Some Implications for Aboriginal Communities », la *Revue canadienne de criminologie*, 1998.

- LAROCQUE, Emma D. « Violence in Aboriginal Communities », *The Path to Healing*, Commission royale sur les peuples autochtones, Groupe Communication Canada, Ottawa, 1995.
- LAROCQUE, Emma D. « Re-examining Culturally Appropriate Models in Criminal Justice Applications », *Aboriginal and Treaty Rights in Canada: Essays on Law, Equity, and Respect for Difference*, Michael Asch (éd.), UBC Press, Vancouver, 1997.
- LINKER, Maureen. « Sentencing Circles and the Dilemma of Difference », *The Criminal Law Quarterly*, volume 42, n° 1, 1999.
- MCGILLIVRAY, Anne, et Brenda COMASKEY. *Black Eyes All of the Time: Intimate Violence, Aboriginal Women and Justice System*, University of Toronto Press, Toronto, 1999.
- MONTURE-ANGUS, Patricia. « The Roles and Responsibilities of Aboriginal Women in Reclaiming Justice », *Thunder in my Soul: A Mohawk Woman Speaks*, Fernwood Publishing, Halifax, 1995.
- MONTURE-OKANEE, Patricia A. « The Violence We Women Do: A First Nations View », *Thunder in my Soul*, Women's Press, Toronto, 1995.
- RAZACK, Sherene H. « Gendered Racial Violence and Spatialized Justice: The Murder of Pamela George », dans la *Revue canadienne de droit et société*, volume 15, n° 2, 2000.
- RISTOCK, Janice L., et Joan PENNELL. « Empowerment as a Framework for Community Research », *Community Research as Empowerment: Feminist Links, Postmodern Interruptions*, Women's Press, Toronto, 1996.
- SMEDMAN, Lisa. « Native Women Expect to be Heard Above the Roar of the Fraser River », *Vancouver Courier*, Westside Edition, 13 août 2000.
- WOLF, Diane L., (éd.). *Feminist Dilemmas in Fieldwork*, Westview Press, Boulder, 1996.